

Immobilier professionnel.
La crise plombe le marché de bureaux

P. 8

LES
inspirations

MERIEM ALLAM. DIRECTEUR DE PUBLICATION

ÉCO

Groupe Horizon Press

2931

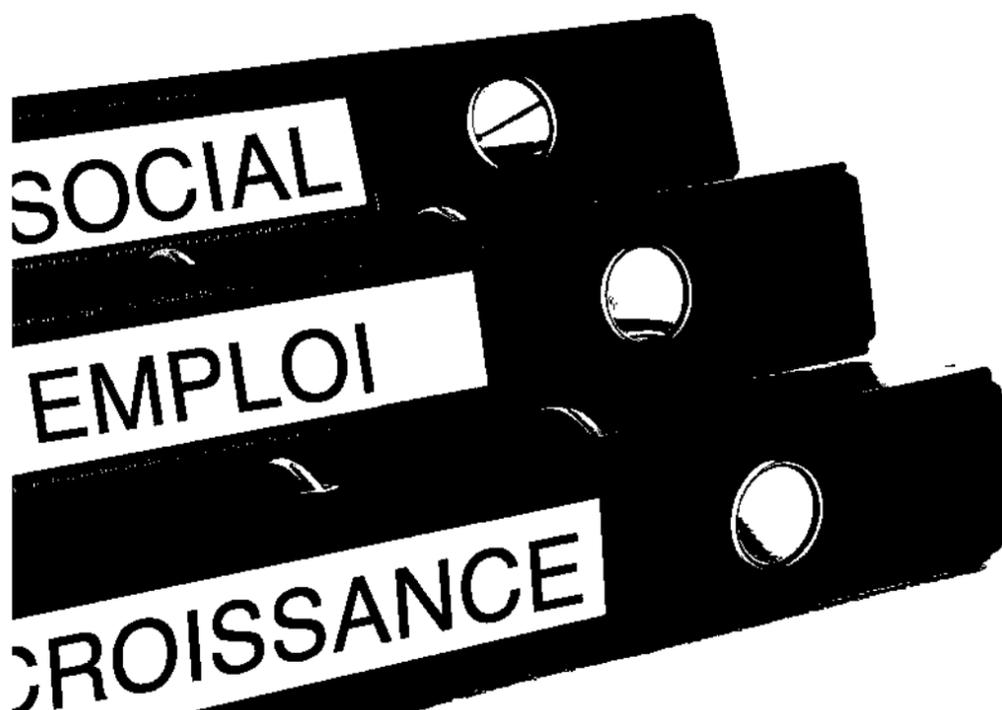
Mardi 14 septembre 2021

7 DH

Croissance, emploi, social...

Les dossiers chauds du prochain gouvernement

P. 2 à 4



Capital Investissement.
L'AMIC lance un appel au nouveau gouvernement

P. 12

Activité portuaire.
Tanger Med 2 absorbe Tmpa

P. 10

Engagements électoraux.
Le RNI attendu de pied ferme

P. 6-7

Lettre ouverte à Monsieur le Chef du gouvernement.
"Le digital mérite mieux !"

P. 16



Finances publiques.
Résorption du déficit budgétaire

Du répit pour le déficit du Trésor. Au dernier pointage, le besoin budgétaire se réduit de 3 milliards de DH en un an. Cet allègement aurait pu être plus important.

P. 9

- Édito -

Meriem Allam
m.allam@leseco.ma



Confiance

Raviver la confiance. C'est l'un des principaux défis que devra relever le prochain gouvernement, tout au long des cinq années de son mandat.

P. 2



Amine Zarouk, président de l'APEBI (Fédération marocaine des technologies de l'information et de l'offshoring).

2.
Édito

Événement



Meriem Allam
m.allam@leseco.ma

Confiance

Raviver la confiance. C'est l'un des principaux défis que devra relever le prochain gouvernement, tout au long des cinq années de son mandat. On a bien vu comment le taux de participation aux élections a bondi, à l'issue du scrutin qui s'est tenu il y a quelques jours, traduisant les fortes attentes des Marocains quant à un changement concret et pérenne. Le Marocain, qui avait tourné le dos à la vie politique de son pays, montre ainsi qu'il garde une brève d'espoir, à condition de ne pas le décevoir. Plus de la moitié de la population, apte à voter, a répondu présent à l'appel des urnes, et le challenge est de pouvoir davantage hisser ce taux quand l'heure des prochaines élections arrivera. C'est en cela que la mission du gouvernement, que Aziz Akhannouch a la charge de constituer, s'avère possible et cruciale à la fois, tant elle repose sur l'accomplissement d'un certain nombre de chantiers stratégiques, mais titanesques. Les électeurs qui ont misé sur la colombe ont été séduits par un projet de société qu'ils attendent de voir se concrétiser. Et quelles que soient les formations qui rejoindront le navire gouvernemental, celles-ci auront à s'inscrire en ligne avec les cinq engagements du RNI. Mieux, leurs compétences devront enrichir cette vision et la soutenir. Nulle place, donc, à des départements ministériels qui évoluent en vase clos ou qui traînent des pieds sur des dossiers chauds. Fini, aussi, les ministres effacés qui donnent l'air d'être nommés pour gérer les affaires courantes. En proposant leurs «candidats», les partis qui intégreront le gouvernement devront en être conscients. Les citoyens semblent désormais plus enclins à faire entendre leur voix sur la scène politique, et davantage encore s'ils sont déçus. Ils viennent de le prouver... ●



Croissance, emploi, social...

Les recommandations des économistes

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et l'urgence d'impulser une nouvelle dynamique économique, une nouvelle équipe gouvernementale va se mettre en place. Le Maroc a acquis une nouvelle stature de puissance régionale qu'il se doit de renforcer. Il doit aussi rester vigilant et mobilisé à l'égard de l'environnement régional. Plus tôt le gouvernement se formera, plus tôt les réformes porteront leurs fruits. Pour certains économistes contactés, le nouveau gouvernement devra exécuter, de manière innovante, les projets en cours sur lesquels un consensus général existe.

Modeste Kouamé
m.kouame@leseco.ma

Le chef du nouveau gouvernement est connu depuis vendredi 10 septembre dernier. Les négociations pour la constitution des différents portefeuilles ministériels, battent leur plein. Au vu des résultats et des affinités qui pourraient se dégager, une coalition devrait être scellée, avec deux ou trois parties. Avant la présentation de la nouvelle équipe gouvernementale, Les Inspirations Eco a contacté des économistes afin de recueillir leur lecture de la nouvelle donne résultant des élections du 8 septembre. Soulignons que celles-ci prennent en compte les priorités économiques arrêtées par les partis politiques arrivés en tête du scrutin, et aussi celles relevant de la loi de cadrage de la Loi de Finances 2022.



ABDELGHANI YOUNNI,
économiste :
Les attentes et les paris ne sont ni idéologiques ni religieux, mais définitivement économiques et sociaux
Aujourd'hui, le parti majoritaire au Maroc est celui de l'espoir et de la citoyenneté augmentée pour tous, porteuse de plus

d'égalité de chance, moins de fractures territoriales et davantage de croissance partagée. Les Marocains ont voté pour la rupture. L'électorat a été plutôt jeune, féminisé et plus pragmatique que par le passé. Les attentes et les paris ne sont ni idéologiques ni religieux, mais définitivement économiques et sociaux. Le RNI, membre de la majorité sortante, a su, pendant la gestion de la pandémie, apporter, à lui seul, les réponses aux nombreux défis en amortissant les effets sur le plan économique, monétaire et budgétaire. Aujourd'hui, il récolte les fruits de ses anticipations, sa parfaite harmonie avec les préconisations, le volontarisme et les directives royales. Pour définir où se fixera le curseur, les priorités économiques de court terme sont celles de continuer sur le chemin de la résilience et



de la reprise économique afin d'alléger le déficit budgétaire, de protéger le tissu productif, le système bancaire et la stabilité du dirham, d'améliorer la productivité et enfin d'assurer une croissance économique comprise entre 3.5 et 4.5%. Sur le long terme, la priorité devra être de construire un matelas de finances sociales suffisamment épais pour financer le projet de protection sociale universelle qui coûtera en moyenne 54 MMDH ; de mettre sur orbite l'unique feuille de route de l'émergence économique en 2035, à savoir, le nouveau Modèle de développement dont le coût s'élève à 10% du PIB et qui inclut, il est vrai, la diversification de l'économie, l'amélioration de l'indice de développement humain du Maroc, qui est seulement de 0,686 et place le Maroc à la 122e place sur 186 pays, l'inclusion et la solidarité, puis la réduction des inégalités sociales et territoriales entre monde urbain et monde rural. Encore élevé au Maroc, l'indice de Gini, qui atteint 0,4, doit être ramené au moins à 0,3 d'ici 2035.

Les modifications de la loi de Finances 2022 seront fort légères et à la marge

Quant à la loi de Finances 2022, je pense que la nouvelle majorité sera souveraine pour amender et apporter des modifications proposées par les nouveaux alliés, mais selon ma conviction profonde, elles seront toutefois, et par manque de temps politique et budgétaire, fort légères et à la marge.

La place de la culture, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la croissance économique et de la justice sociale devraient être centrale

Concernant les recommandations, je pense que la place de la culture, du temps social pour le citoyen et des médias devrait être centrale. Ce sont des piliers de la démocratie et d'une société de bonheur et leur externalité positive sur la productivité économique et la stabilité sociale n'est pas négligeable. Mais pas que ! Je pense également à la formation professionnelle, aux compétences techniques, aux compétences linguistiques et à la formation aux compétences sociales dites soft skills. Ils devront figurer dans le programme du futur gouvernement. Les ministères de la Culture, de

l'Éducation et de l'Industrie ne doivent pas être dissociés mais complémentaires et fonctionnant comme des clusters au service de l'émergence. Au-delà de l'ADN politique de chacun, les programmes du trio arrivés en tête des élections convergent tous vers le trilemme : emploi, croissance économique, justice sociale. Cependant, je relève quatre propositions séduisantes. Primo, celle du minimum vieillesse à 1250 dirhams par mois, mesure essentielle pour donner de la dignité et un filet social aux millions de Marocains de plus de 65 ans n'ayant jamais cotisé à une caisse de retraite. Secundo, celle de l'école de l'égalité dont on aimerait voir l'éclosion et connaître les mécanismes de financement. Puis, la proposition d'alléger la fiscalité pesant sur la classe moyenne pour lui permettre de tracter le Maroc, et d'être une source de revenus privés et fiscaux, de compétences, d'emplois, de culture et de solidarité. Un réel trésor qui pourrait aboutir à l'émergence d'un ruissellement social et sociétal. Puis, enfin, la quatrième et dernière proposition est celle qui préfigure de l'abandon définitif du paquebot de l'économie de rente et celle du cash.

Le consensus l'emportera dans la loi de Finances 2022

Le projet de loi de Finances PLF 2022 ne sera pas, en principe, annulé par le nouveau gouvernement car aucune entité n'aura une majorité absolue et le Maroc se retrouvera dans une coalition gouvernementale encore plus insoluble que celle de 2016. Le consensus l'emportera. Il est aussi construit sur les piliers de projets long-termistes qui se veulent bâtisseurs d'une société progressiste productive et solidaire, ayant comme référentiels le Nouveau modèle de développement et le Pacte de la protection sociale universelle, et plus que jamais, le repositionnement géoéconomique et géopolitique du Maroc. En toute logique, et dans un Maroc face à son destin et à de nouveaux défis, le prochain gouvernement sera de coalition libérale, sociale, nationale, et c'est le scénario le plus plausible, suivez mon regard. Ce gouvernement de progrès, et du Maroc d'après, Maroc que je conjugue au pluriel, car post-Covid, post-islam politique et post-modèle de développement d'endettement de

l'État et des ménages et enfin post-protection sociale exclusive. Ce nouveau gouvernement devra construire ses projets de lois de Finances pour être en mesure d'accompagner la révolution agricole pour créer une vraie classe moyenne dans le monde rural et stopper l'hémorragie de l'exode, activer la régionalisation économique avancée, encourager davantage de mesures fiscales pour parachever la réforme en instance, amorcer avec courage une réforme de la succession, qui est une vraie urgence. Cet agrégat de réformes et de mesures aidera à réinventer des outils innovants pour réparer l'école, réparer l'égalité des chances et réparer les territoires et les faubourgs du Maroc de l'oubli.



MEHDI EL FAKIR,
économiste :

«La symbolique de l'arrivée d'un homme d'affaires à la tête du gouvernement va-t-elle drainer les finances et investissements étrangers» ?

Depuis 1979, le RNI a participé à pratiquement tous les gouvernements sauf sur une période assez limitée, entre 2007 et 2011. Ce qui en fait une formation politique connue. Je pense qu'aujourd'hui la ligne de conduite économique est déjà fixée, avec la loi cadre et la réforme fiscale. La feuille de route de la loi cadre pour la réforme des établissements publics est déjà tracée, conjuguée au Nouveau modèle de développement (NMD). La donne principale est que le parti majoritaire a géré le portefeuille de l'Économie et des finances depuis au moins 2013, à travers Mohamed Boussaid puis Mohamed Bouchaâboun, qu'il est accoutumé aux dossiers et a une bonne maîtrise des sujets qui en découlent. Parlant de politique économique et financière, il s'agit d'éléments très importants à souligner. La symbolique de l'arrivée d'Aziz Akhannouch, homme d'affaires

et leader de cette formation politique, va peser d'une part et permettre éventuellement, à l'avenir, de donner un signal fort pour drainer les finances et investissements étrangers, d'autre part. Je pense que l'on va percevoir, dans les mois ou les années à venir, un meilleur engouement des capitaux et investisseurs du Moyen-Orient, parce que la symbolique de l'arrivée d'un homme d'affaires, en tant que chef de gouvernement, sera perçue comme un signal positif pour améliorer le climat des affaires. Ce n'est pas que le climat des affaires n'était pas apprécié auparavant, mais peut-être que la perception de l'ancienne coalition gouvernementale ne donnait pas autant de confort et d'assurance. Avec l'ancienne majorité, il y avait, sur le plan politique, certaines considérations qui s'imposaient de fait.

La réforme fiscale doit être accélérée

Ma recommandation principale concerne la réforme fiscale. Je pense qu'il faut l'accélérer, car elle est très attendue. Maintenant qu'il y a un projet de loi, il est temps de passer à la vitesse supérieure pour concrétiser notamment la forme de la TVA et de l'IR.

Les délais pour la présentation du projet de loi de finances 2022 devraient être respectés

Sachant que le ministre des Finances du précédent gouvernement était du RNI, je pense que les délais pour la présentation du projet de loi de finances devraient être respectés. Maintenant, tout dépend de la vitesse à laquelle le gouvernement va se former. On est à peu près sûr que, cette fois-ci, il ne devrait pas mettre du temps à se former, parce qu'il apparaît un certain équilibre des sièges obtenus. Une coalition devrait être scellée avec deux ou trois parties. Plus tôt le gouvernement se formera, plus les délais devraient être respectés.

AHMED AZIRAR,
économiste, Fondateur de
l'Ameen, chercheur à l'Institut marocain d'intelligence
stratégique (IMIS) :

La crise pandémique a révélé ce qu'il y a de meilleur dans ce pays

Une lecture politique s'impose d'abord. Le Maroc aborde, par les urnes, une alternance bienvenue.

4. Événement



C'est la caractéristique des pays démocratiques. Il ne fallait pas que le même courant politique s'éternise au pouvoir. Sinon l'usure, l'inertie et la domination des mêmes forces auraient freiné l'ambition forte du royaume d'engager un Nouveau modèle de développement. On est tenté de dire que les choses ont changé pour que la continuité de la stabilité dynamique marocaine se renforce. La crise

pandémique a révélé ce qu'il y a de meilleur dans ce pays, un leadership étatique efficace et bienveillant et une intelligence sociale des grandes nations. Le peuple a dit, sans ambages, qu'il voulait passer à autre chose au niveau central, régional et local après une expérience décennale qui a donné tout ce qu'elle a pu. Il est vrai que les élites confirmées par les urnes ne se sont pas tellement renouvelées, mais la touche jeune et surtout féminine sera lisible et impactant et donnera au pays une dynamique moderniste innovante certaine. S'agissant de l'économie, des priorités stratégiques sont déjà engagées dans des secteurs qui répondent aux aspirations des votants : la couverture sociale, l'emploi, les services publics de proximité que sont l'éducation, la santé, l'habitat et les infrastructures. Il s'agit d'exécuter, de manière innovante, les projets en cours sur lesquels un consensus

général existe. Le pays a acquis surtout une nouvelle stature de puissance régionale qu'il doit renforcer en restant vigilant et mobilisé à l'égard de l'environnement régional où des mains malveillantes tentent le diable. Et ça, c'est de l'économie...pure et dure.

Qu'advient-il de la loi de finances 2022 ?

La loi de Finances 2022 s'inscrit déjà dans une programmation triennale, conformément à la loi cadre. En plus, il y a suffisamment de souplesse possible pour l'adapter au programme politique que la nouvelle coalition socio-libérale va conclure. Les programmes partisans, tous d'essence libérale et sociale, vu que les partis arrivés en tête des élections sont proches les uns des autres, surtout que les recommandations du rapport de la commission spéciale pour le nouveau modèle de développement les a tous impactés.

Des promesses fortes ont été faites et ne devraient absolument pas être oubliées

Ce qu'il y a lieu de rappeler, c'est qu'il y a, sur la table, des promesses fortes qui ont été faites et qui ne devraient absolument pas être oubliées, même étalées dans le temps. De même que les votants doivent sentir rapidement les changements de visages, de rythme, de contenu, de méthode et de communication. L'industrie moderne et les nouvelles technologies devraient aussi être au centre de l'action, car c'est là que la productivité explose et la compétitivité se construit. Mobiliser le capital privé national est une urgence. Tout ceci est en liens et pose, au centre du modèle, la question du financement : emprunt national ? Fiscalité innovante ? Endettement extérieur ? IDE ? Nouvelles ressources, lesquelles, Partenariat Public Privé... ? Un mix optimal que le gouvernement doit absolument mobiliser. Il y a, par ailleurs, à surveiller le retour possible de l'inflation mondiale avec ses conséquences multiples, l'évolution des marchés et des chaînes de valeur, notamment en Europe et en Afrique, nos premiers partenaires. En tout cas, la forte dynamique nouvelle est lancée, les projets économiques et sociaux attrayants ne manquent pas et les ressources humaines sont débordantes d'enthousiasme et de compétences.



Driss Effina, économiste Il faudra impulser une eilleure dynamique

En règle générale, la démocratie fait avancer les économies. Les élections du 8 septembre dernier vont donner lieu à un nouveau gouvernement et de nouveaux responsables à l'échelle territoriale, qui vont prendre la charge de gérer les cinq prochaines années. Certainement qu'ils vont voir les choses autrement et impulser une meilleure dynamique que le gouvernement qui les a précédé. Certainement qu'ils sont au courant des difficultés auxquelles le Maroc fait face et vont apporter des solutions plus intelligentes afin de faire avancer l'économie marocaine et la situation sociale en général.

Une attention particulière doit être accordée à l'investissement privé

Une attention particulière doit être accordée à l'investissement privé national et international. Surtout dans les secteurs productifs comme l'Industrie, le tourisme, l'Agriculture.

Le PLF 2022 devra introduire des mesures intelligentes permettant d'inciter davantage l'investissement

Aujourd'hui, il n'y a plus une lettre d'orientation du Chef du gouvernement. Il n'y a pas de projet de loi de Finance qui a été préparé pour 2022. On espère que ce gouvernement aura suffisamment de temps pour en préparer une d'ici le 24 octobre prochain. Sinon, c'est un travail purement technique qui se fait par le ministère de l'Économie et des finances, en coordination avec les techniciens des différents départements. Sachant qu'il y a beaucoup de contraintes et que la loi de Finances ne donne pas beaucoup de marge aux différents gouvernements, ce qu'on peut espérer, c'est que soient introduites des mesures intelligentes permettant d'inciter davantage l'investissement privé, notamment sur le plan fiscal. Soulignons que le programme du RNI propose beaucoup d'incitations fiscales. ●

LesEco.ma



Retrouvez toute l'actualité économique sur notre site d'information.

24H / 24
7J / 7

www.leseco.ma

CHARI SOLUTIONS

شاري
chari.ma
Solutions



GÉREZ VOTRE CHAÎNE LOGISTIQUE À MOINDRE COÛT !

Que vous soyez un producteur, un distributeur ou un importateur de produits de grande consommation, **Chari.ma** innove en vous proposant des solutions technologiques pour gérer votre chaîne logistique de bout en bout.

Grâce à **Chari Solutions**, vous pouvez disposer de services IT parfaitement adaptés à vos besoins : prise de commandes, préparation de commandes, WMS pour gestion de stock, TMS pour optimiser vos livraisons et suivi de l'activité en temps réel.

Tout a été pensé pour vous permettre de gérer à la perfection votre chaîne logistique.

06 32 64 64 64 • info@chari.ma

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE !



Grand angle

Engagements électoraux. Le RNI attendu de pied ferme

Le parti de la colombe est très attendu par les citoyens sur la concrétisation de ses engagements électoraux. Après l'annonce de sa victoire écrasante, le RNI promet de les appliquer «à la lettre».

Jihane Gattioui

j.gattioui@leseco.ma

«Le Rassemblement national des indépendants appliquera à la lettre l'ensemble de ses engagements». C'est ce qu'assure Rachid Tabli Alami, membre du bureau politique du parti de la colombe, balayant ainsi d'un revers de main les doutes qui ont été émis par les détracteurs du RNI, lors de la campagne électorale, quant à la faisabilité de certaines promesses chiffrées. Afin de concrétiser ses engagements, le RNI compte sceller ses alliances sur la base de son programme électoral, tout en prenant en considération les programmes de ses alliés potentiels. L'objectif étant d'élaborer un programme gouvernemental ambitieux en droite ligne avec la vision royale et les attentes des Marocains, comme l'a souligné le Chef de gouvernement désigné, Aziz Akhannouch, au lendemain de l'annonce des résultats des élections législatives. La vision des indépendants est claire, d'après ses dirigeants. Le futur gouvernement devra être en mesure de mettre en œuvre les orientations royales et les projets structurants, d'une part, et de parachever le processus de développement, d'autre part. Cette mission s'annonce d'emblée difficile au vu de l'ampleur des insuffisances. Quelles seront, donc, les priorités ? Le RNI mise sur le changement. Il est fortement attendu par les citoyens sur cette question qui a constitué



le fil conducteur de sa campagne électorale. À cet égard, l'optimisation de la gestion du temps politique est en tête des préalables pour concrétiser cet objectif. L'ancien gouvernement, rappelons-le, a en effet été souvent épinglé sur la déperdition du temps politique à cause notamment du manque d'homogénéité entre ses composantes. Aussi, la formation d'une coalition gouvernementale cohérente et homogène constitue-t-elle le premier enjeu à relever par Aziz Akhannouch, qui promet, à cet égard, de mettre fin aux pratiques précédentes. En ces temps de crise, il s'agit d'une nécessité, selon les dirigeants du RNI qui estiment qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'heure est à l'action pour faire face aux répercussions négatives de la conjoncture actuelle, et ce, en améliorant le quotidien des Marocains dont les personnes âgées et les handicapés et en ren-

forçant la protection contre les aléas du temps. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du chantier royal de la généralisation de la protection sociale qui a été lancé en avril dernier. Rappelons à ce titre que le parti de la colombe s'est engagé, entre autres, à verser un revenu mensuel de 1.000 dirhams, à l'horizon 2026, aux personnes âgées de 65 ans et plus, avec une assurance maladie sans cotisation pour les plus démunis. Dès 2022, un transfert de 400 dirhams mensuels pour les personnes de plus de 65 ans est en vue. En détenant les commandes du gouvernement, le Rassemblement national des indépendants entend aussi donner un coup de fouet au secteur de la santé comme l'une des premières priorités de son mandat. Si Akhannouch parvient à appliquer ses engagements électoraux, le budget de la Santé publique devra

doubler sur les cinq prochaines années. Les professionnels de la santé l'attendent de pied ferme en raison des promesses ayant trait à la revalorisation de leurs rémunérations et l'amélioration de leurs conditions de travail. Tout retard dans la mise en œuvre des engagements, notamment à caractère chiffré, risque de déteindre sur le climat social. Les professionnels de la santé ne sont pas les seuls concernés par cette question, mais aussi les enseignants qui attendent désormais avec impatience la concrétisation des promesses des bleus. La promotion de l'emploi est également en tête des priorités du parti vainqueur au triple scrutin. À cela s'ajoute la modernisation du système éducatif pour garantir l'équité des chances entre l'ensemble des Marocains. L'amélioration de la relation entre l'administration et l'utilisateur n'est pas en reste. Ce sujet est cité par Aziz Akhannouch à plusieurs reprises. Ce processus est déjà entamé par le chantier de la simplification des procédures administratives qui vise des objectifs on ne peut plus ambitieux. L'enjeu est de pouvoir «créer et généraliser des guichets uniques pour les citoyens, afin de les accompagner dans leurs démarches administratives, et l'accès aux prestations sociales». Il s'agit aussi de la moralisation de la vie publique et l'amélioration des acquis de l'État de droit ainsi que la garantie de l'égalité des chances entre les citoyens, comme le souligne Akhannouch. Ainsi, la mission du futur gouvernement ne sera pas de tout repos. Aux engagements du RNI, il faudra ajouter ceux des autres partis politiques qui constitueront la prochaine coalition gouvernementale. Dès son installation, le futur Exécutif devrait réajuster le projet de loi de Finances, en cours de finalisation, à la lumière des engagements des alliés gouvernementaux et de la nouvelle vision du parti aux commandes. ●

Akhannouch se retire de la gestion au sein du holding familial

Le chef de gouvernement désigné a décidé de se consacrer «entièrement aux nouvelles fonctions dont il a été investi par le souverain». Selon un communiqué de presse rendu public, hier, Aziz Akhannouch a entamé un processus immédiat de retrait de toute gestion au sein du holding familial, y compris les activités liées exclusivement à la prise de participation et gestion des valeurs mobilières. «Même si la loi le permet, M. Akhannouch a décidé d'abandonner toute activité de gestion dans le privé», précise la même source. Et d'ajouter que, dès son premier mandat en tant que ministre, il avait déjà suspendu toute activité professionnelle ou commerciale, notamment la participation dans les organes de direction, de gestion et d'administration des entreprises privées du groupe familial. Rappelons qu'en vertu de l'article 33 de la loi organique relative à l'organisation et la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, les ministres doivent, pendant la durée de leurs fonctions, suspendre toute activité professionnelle ou commerciale dans le secteur privé, notamment leur participation dans les organes de direction, de gestion et d'administration des entreprises privées à but lucratif, et, de manière générale, toute activité pouvant entraîner un conflit d'intérêts. L'objectif étant de garantir la neutralité et l'indépendance des ministres dans la prise de décision. La loi leur permet uniquement d'exercer des activités dont l'objet social porte exclusivement sur la prise de participation et la gestion des valeurs mobilières.

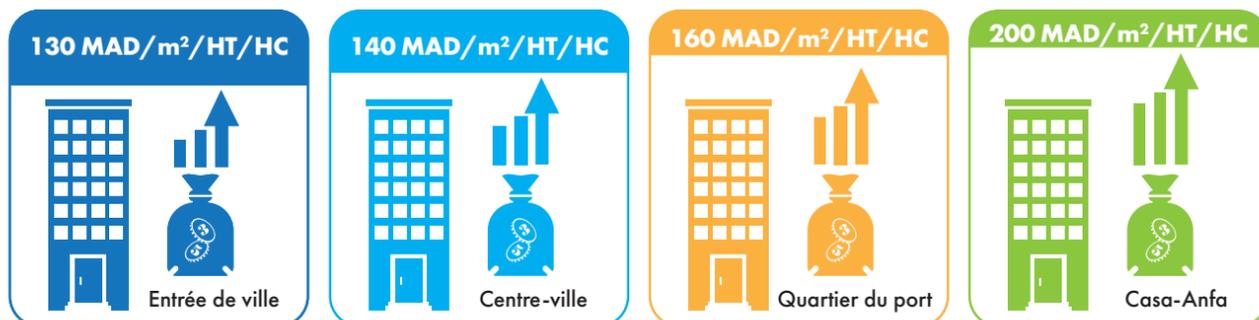


Formation du gouvernement. Les négociations démarrent

Les consultations pour la formation du gouvernement sont lancées. Le chef du gouvernement désigné, Aziz Akhannouch a rencontré hier matin le secrétaire général du Parti Authenticité et modernité, Abdellatif Ouahbi et le chef de file du parti de l'Istiqlal, Nizar Baraka. Les patrons du PAM et du PI ont affiché leur satisfaction après cette première rencontre avec Akhannouch. Dans une déclaration à la presse, Ouahbi a souligné qu'il avait reçu des «signaux positifs de la part du chef du gouvernement désigné». Quant à Nizar Baraka, il a précisé que l'offre de Akhannouch allait être discutée dans le cadre des structures organisationnelles du parti, notamment le conseil national. Dans l'après midi, Akhannouch a reçu Driss Lachgar, premier secrétaire de l'USFP, accompagné de Habib El Malki. Rappelons que le parti de la rose est arrivé 4^e aux législatives et a décroché 35 sièges.



Loyer mensuel par zone à Casablanca



Immobilier professionnel. La crise plombe le marché de bureaux

La récession économique, causée par la Covid-19, a eu de lourdes répercussions sur le secteur de l'immobilier d'entreprise, notamment celui des bureaux. En effet, plusieurs sociétés ont déployé des plans de sauvetage, avec une réduction des effectifs, un gel des recrutements et une réduction du volume total des espaces bureaux. Notons que le télétravail demeure le facteur majeur à l'origine de ce bouleversement.

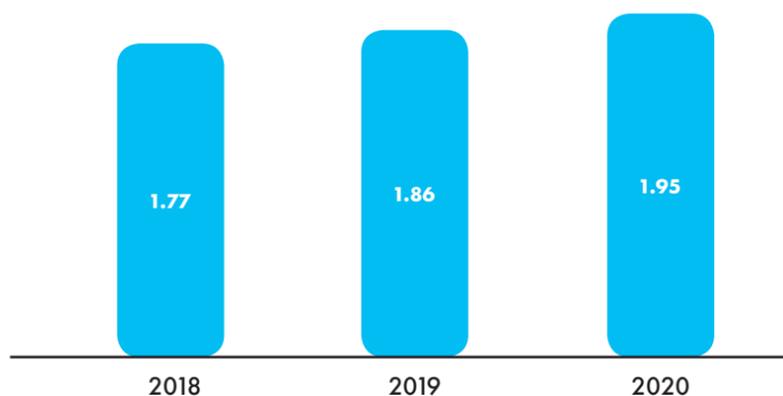
Mehdi Idrissi

m.idrissi@leseco.ma

Le secteur de l'immobilier semble redémarrer timidement depuis le début de l'année 2021, surtout dans les grandes métropoles. Un constat également valable pour le segment des bureaux qui n'a pas, cependant, connu le rebond espéré. Ce créneau, s'il se caractérise par une forte résilience par rapport à la pandémie, continue d'enregistrer un taux d'occupation en deçà de la normale. En effet, la récession économique, engendrée par la Covid-19, a eu de lourdes répercussions sur ce segment particulier de l'immobilier. Un impact, constaté également sur le plan international, et qui s'est répercuté sur l'économie dans son ensemble, du fait des mesures de confinement et de la fermeture des frontières. Dans une note sur le «marché de bureaux à Casablanca», réalisée par BR Market Study, il a été démontré l'impact de la crise sanitaire sur le marché de l'immobilier professionnel, poussant plusieurs sociétés à déployer des plans de sauvetage, via une réduction des effectifs, un gel des recrutements et une dimi-



Évolution du stock bureaux total (en millions de m² GLA)



SOURCE : ENQUÊTE BR MARKET STUDY, T1 2021

duction du volume des espaces bureaux utilisés. Notons que le télétravail demeure le facteur

majeur à l'origine du bouleversement de ce segment. Les principaux changements, observés

dans les modes de fonctionnement, résident dans le recours à l'alternance et au travail à domicile, ce qui a contraint nombre d'entreprises à maintenir une faible densité et à imposer une réévaluation de l'occupation, du volume et de l'affectation des espaces. Dans ce cadre, un investissement important a été consacré aux outils et technologies liés au télétravail. Suite à cette nouvelle réflexion de gestion des espaces, plusieurs demandes de conception et de réaménagement, visant l'optimisation des espaces loués, ont été enregistrées. Actuellement, beaucoup d'entreprises commencent à tirer les enseignements de l'occupation partielle de leurs bureaux et à réfléchir sur leur usage futur. Les changements induits par le télétravail devraient pousser les professionnels de ce segment vers une réinvention des concepts et imposer de nouvelles exigences en matière de flexibilité et de qualité des espaces collaboratifs favorisant les interactions, le bien-être et la santé de leurs occupants. Il est donc probable que bien des transformations du parc immobilier seront menées par les professionnels, dans les années à venir. Concernant l'évolution du stock global de bureaux, on constate que ce dernier est passé de 1,77 million de m² en 2018 à 1,86 million en 2019, soit une hausse d'à peine 5%. En 2020, ce volume, déjà en sous-offre, a atteint 1,95 million de m², suscitant ainsi une hausse similaire de l'ordre de 5%. Concernant la répartition du stock par zones, la concentration la plus importante à Casablanca se situe au centre-ville, avec 860.000m², suivi par Anfa (560.000 m²) et le quartier du port (450.000 m²). L'entrée de la ville ferme la marche, avec 80.000 m². Pour ce qui est de l'immobilier professionnel à Casablanca, on relève, après l'importante hausse de 20,4%, enregistrée durant le quatrième trimestre 2018, une contraction spectaculaire (-13,3% et -12,8) durant, respectivement, les derniers trimestres de 2019 et 2020. Malgré ces indicateurs, les professionnels du secteur restent positifs pour la période 2020-2021, notamment avec l'introduction des OPCI, qui devrait permettre de satisfaire l'appétit des investisseurs et de stimuler les opérations à rendement locatif bureau.

Finances publiques. Résorption du déficit budgétaire

Du répit pour le déficit du Trésor. Au dernier pointage, le besoin budgétaire se réduit de 3 milliards de DH en un an. Cet allègement aurait pu être plus important.



Sami Nemli
s.nemli@leseco.ma

En le comparant à l'an dernier, le déficit budgétaire s'allège de 3 milliards de DH (MMDH). En effet, la situation des charges et ressources du Trésor à fin août fait ressortir un besoin budgétaire de 40,6 MMDH, soit 3 MM de mieux qu'à la même période de 2020. L'analyste des dernières statistiques de la Trésorerie générale du royaume (TGR), on remarque que de ce déficit tient compte d'un solde positif de 11,1 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'État gérés de manière autonome (SEGMA). Le besoin aurait pu être davantage résorbé sans la hausse plus des dépenses ordinaires émises

(+7,1%) que celle des recettes ordinaires brutes de (+4,4% à 167,5 MMDH) qui dégagent un solde ordinaire négatif de 7,2 MMDH. En effet, les dépenses émises au titre du budget général ont progressé de 1,4% à 249,3 MMDH suite à l'effet combiné de la poussée (+7,7%) des dépenses de fonctionnement, conjuguée à la diminution de 0,4% des dépenses d'investissement et de 11,8% des charges de la dette budgétisée. Au niveau des comptes spéciaux du trésor (CST), le solde est positif de 10,4 MMDH après des recettes qui se sont établies à 74,1 MMDH contre des dépenses émises de 63,6 MM. Excédent également pour les services de l'État gérés de manière autonome dont les recettes ont augmenté de 30,6% à 1,468 MMDH, alors que les dépenses ont reculé de 4% à 824 MDH.

Bond des recettes douanières

Les recettes douanières nettes sont favorablement orientées. Elles se sont, selon les statiques de la TGR, établies à près de 45,79 MMDH à fin août 2021, bondissant de 26,6% par rapport à leur niveau à fin août 2020. Les entrées douanières ont ainsi profité de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 60 millions de DH (MDH) à fin août 2021 contre 66 MDH un an auparavant. Plus précisément, les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin août 2021 ont augmenté

de 32,5% à 7,546 MMDH suite aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 16 MDH. Pour rappel, les droits de douane avaient diminué de 5,3% entre fin août 2020 et fin août 2019. Pour ce qui est de TVA à l'importation, ses recettes nettes ont, elles aussi, augmenté de 25,6% pour se chiffrer à 27,36 MMDH à fin août 2021. Parallèlement, les remboursements ont été ralentis passant à 4 MDH à fin août 2021 contre 10 MDH un an auparavant. Concernant les recettes nettes de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques, elles progressent aussi atteignant 10,882 MMDH à fin août 2021, contre 8,703 MMDH une année auparavant. ●

- En bref -

Bank Al-Maghrib Hausse annuelle des réserves de change

Bonne semaine pour le dirham. La monnaie nationale est restée quasi stable face à l'euro et au dollar américain au cours de la semaine passée. Dans ce sillage, l'encours des avoirs officiels de réserve de Bank Al-Maghrib (BAM) s'est établi à 312,4 milliards de dirhams (MMDH). À ce niveau, il ressort en quasi-stagnation d'une semaine à l'autre, mais progresse de 5,3% en glissement annuel. De quoi maintenir

un taux de couverture des importations élevé à plus de 7 mois. Sur le marché interbancaire, les interventions de BAM ressortent à 94,4 MMDH, dont 35,9 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 30,9 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée, 26,7 MMDH dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME et 1 MMDH au titre des opérations de swap de change. Le volume quotidien moyen des échanges, lui, s'est établi à 4 MMDH et le taux interbancaire s'est situé à 1,50% en moyenne. ●

LES inspirations **ÉCO**

RECRUTE

pour son département Automobile

JOURNALISTE

Profil :

- Bac +4
- 3 années minimum d'expérience
- Très bon niveau en langue française
- Notions et culture en automobile
- Valeurs requises : intégrité, intelligence et énergie

Offre :

- Une rémunération motivante
- Gestion de carrière bien étudiée
- Une formation continue

Envoyer CV + Photo + Lettre de motivation
j.bennani@leseco.ma

Activité portuaire. Tanger Med 2 absorbe Tmpa

Les Conseils d'administration de Tanger Med Port Authority (TMPA) et de Tanger Med 2 (TM2), réunis le 29 juin dernier, ont arrêté les termes du projet de réorganisation interne du pôle portuaire Tanger Med à travers une opération de fusion par voie d'absorption de TMPA par TM2.



Sanae Raqui
s.raqui@leseco.ma

Le pôle portuaire Tanger Med se réorganise. En effet, Tanger Med 2 (TM2) va absorber Tanger Med Port Authority (TMPA). Le projet de fusion par absorption est donc entamé, apprend-on à travers un communiqué publié par Tanger Med spécial agency (TMSA). Dans le détail, et dans son avis de fusion, TMSA annonce que les Conseils d'administration de Tanger Med Port Authority (TMPA) et de Tanger Med 2 (TM2), réunis le 29 juin 2021, ont arrêté les termes du projet de réorganisation interne du pôle portuaire Tanger Med à travers une opération de fusion par voie d'absorption de TMPA par TM2. Ainsi les conseils ont approuvé une parité d'échange de 8,25 actions TM2 pour une action TMPA.

Le pourquoi de la fusion

TMSA précise, par ailleurs, que les sociétés TMPA et TM2 ont été créées respectivement en 2009 et 2010, dans le cadre de la filialisation de missions dévolues à l'Agence spéciale Tanger Méditerranée. Cette structuration répondait, principalement, à des impératifs de levée de fonds pour le financement du projet

Tanger Med. Ledit port étant désormais opérationnels et les terminaux qui le constituent ayant été concédés dans leur intégralité, les principaux objectifs de la structuration initiale autour des deux entités distinctes ont été atteints. «La fusion s'inscrit dans le cadre des orientations définies par l'Etat relatives aux re-

groupements d'entreprises publiques», explique l'agence d'un



Les Conseils d'administration ont approuvé une parité d'échange de 8,25 actions TM2 pour une action TMPA.

autre côté. Notons que la fusion sera soumise à l'approbation des Assemblées générales extraordinaires respectives de TMPA et de TM2. Une fois la fusion effectuée, le nouvel ensemble aura pour dénomination sociale «Tanger Med Port Authority», par abréviation «TMPA», et sera en charge de la gestion et de l'exploitation du Port Tanger Med 1, du Port passagers et rouliers et du Port Tanger Med 2. Notons que Tanger Med avait réalisé, au terme du premier trimestre de 2021, un chiffre d'affaires de 739 MDH, en hausse de 18% par rapport à la même période en 2020. Une croissance a été également enregistrée sur les principaux indicateurs de l'activité portuaire en 2021, avec une hausse de 35% pour les conteneurs et +5% pour les camions TIR, à fin mars 2021, en glissement annuel, avait indiqué le groupe Tanger Med dans un communiqué sur ses indicateurs financiers. Quant aux investissements engagés à fin mars, ils s'élèvent à 387 MDH, dont 302 MDH pour TMPA et 85 MDH pour Tanger Med 2. Ces investissements sont relatifs aux projets d'infrastructures, voiries, réseaux divers et infrastructures IT. ●

- En bref -

Air France-KLM Nicolas Fouquet nommé DG au Maroc de la région Afrique du Nord-Sahel

Nicolas Fouquet a été nommé, depuis le 1er septembre 2021, Directeur Général d'Air France KLM pour la région Afrique du Nord-Sahel basé à Casablanca. «Il succède à Pierre Muracciole qui a cessé ses fonctions de Directeur général d'Air France-KLM pour la région à cette même date», indique un communiqué d'Air France-KLM, précisant que cette région regroupe 7 pays, à savoir le Maroc, l'Algérie, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et la Tunisie. Fouquet a débuté sa

carrière au Maroc chez Maroc Aviation et le Bureau Veritas Maroc, avant de rejoindre Air France-KLM en décembre 2000. Il occupa plusieurs postes au sein d'Air France-KLM, notamment la Direction des Opérations Sols Europe & Afrique du Nord avant de prendre la Direction des opérations du HUB de Paris-Charles de Gaulle, en charge du management opérationnel de 760 vols quotidiens.

Sonasis Démarrage de la production d'acier «vert»

Sonasis démarre des projets de

production d'acier 'vert' totalement destiné à l'export avec une première opération en Allemagne en juin 2021. Le processus de production du sidérurgiste marocain sera bientôt alimenté à 90% par les énergies renouvelables. Sonasis dispose d'un outil de production alimenté à 85% par les énergies renouvelables. «Un projet de photovoltaïque va nous permettre de dépasser les 90% dans ce sens. Parallèlement, nous avons lancé un pilote pour produire du bio-gaz à partir des déchets ménagers», a déclaré Ismail Akalay, directeur général de Sonasis, lors de la 1^{re} édition du Forum International des Énergies de l'Industrie. ●



AQUA PLUS

fine

ACE
منزلي

ACE

Tide

FORZA

جافيل
لا
كرومي

DES MARQUES MADE IN MOROCCO

Filiale de Dislog industrie, HMI est un important opérateur marocain dans les segments détergents, eaux de Javel et hygiène. HMI contribue chaque jour à améliorer le quotidien et le bien-être de milliers de consommateurs au sein de leur foyer, et à assurer leur protection contre les microbes et les bactéries, avec des produits nettoyants de grande qualité.

Opérateur industriel des plus grandes marques nationales et internationales, HMI participe ainsi activement au développement de l'économie nationale, à travers la création d'emplois et le recrutement de plus de 350 jeunes.

HMI : 111, Rte Côtière, El Mesbahiate, El Hassania 28800 Mohammedia - 05 23 30 23 86 - contact@hmi.ma

Dislog
industrie

Finances

Capital Investissement. L'AMIC lance un appel au nouveau gouvernement

Le président de l'Association marocaine des investisseurs en capital, Tarik Haddi, a adressé une lettre ouverte à la future majorité gouvernementale. Pour lui, le Capital Investissement doit jouer un rôle de levier de la modernisation et de la création de valeur pour le développement économique du pays.



Sanae Raqui
s.raqui@leseco.ma

«Faire entrer le pays dans l'ère du nouveau modèle de développement pour moderniser l'économie nationale». Tel est le message clé de la lettre adressée par Tarik Haddi, président de l'Association marocaine des investisseurs en capital (AMIC), au prochain gouvernement. «Acteur incontournable, l'industrie du Capital Investissement peut et doit jouer un rôle de levier de la modernisation et de la création de valeur pour le développement économique du royaume. Il s'agit d'une source de financement par excellence de la création d'entreprise, de son développement et de sa restructuration», martèle le président de l'AMIC. Il rappelle, également, l'importance du Capital Investissement dans les économies développées. «Dans toutes les économies libérales développées, le Capital Investissement a confirmé son efficacité dans le soutien des dynamiques de l'entrepreneuriat et de l'innovation», affirme-t-il. En effet, l'association soutient que ce mode de financement renforce la résilience du tissu économique. Selon Haddi, «il n'est plus à démontrer que le Capital Investissement contribue à renforcer très sensiblement les capacités des entreprises et à fa-

voriser la bonne gouvernance et l'éthique, la transparence fiscale, la croissance durable et responsable, la diversité et l'inclusion. Éléments indispensables à toute amélioration du climat des affaires».

Soutien des pouvoirs publics

En effet, le Capital Investissement, s'il est soutenu par les pouvoirs publics et les institutions financières nationales, permettra l'émergence d'une nouvelle forme de capitalisme

responsable et durable, visant une contribution sociale positive, qui prend en compte l'intérêt de toutes les parties prenantes et non seulement celui des actionnaires. Tarik Haddi soutient que, durant la crise sanitaire, les entreprises accompagnées par le Capital Investissement ont affiché une croissance de 1% de leur activité contre une chute de 30% pour la moyenne nationale, s'appuyant ainsi sur les chiffres publiés dans la troisième édition du Rapport d'Impact capital investissement au Maroc, en juin 2021, de l'AMIC. Dans un monde post-Covid, marqué par l'incertitude et la complexité, «le capital investissement s'imposera donc comme l'instrument de financement à privilégier, notamment pour soutenir des secteurs et des activités prioritaires pour notre Nouveau modèle de développement, tels que la santé, l'éducation ou encore les nouvelles technologies», estime le président de l'AMIC. Selon lui, le développement du capital investissement se fera, notamment, grâce au Fonds Mohammed VI pour l'investissement, à travers essentiellement des sous-fonds thématiques de capital investissement. En effet, les investissements en capital devraient se faire, principalement, à travers les Organismes de placement collectif en capital.

- Questions à -

«Le Capital Investissement doit être une priorité»

Tarik Haddi.
Président de l'Association marocaine des investisseurs en capital



Concrètement quelles sont vos attentes vis-à-vis du prochain gouvernement ?

Faire du Capital Investissement une priorité du programme économique du gouvernement et s'appuyer sur l'AMIC pour la construction d'un cadre incitatif pour le développement d'une industrie de private equity forte au Maroc.

Quelles sont les mesures urgentes qu'il devrait prendre en considération pour as-

surer le développement du Capital investissement ?

Il faut le déploiement du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, à travers les mécanismes du capital investissement (les sous-fonds thématiques; l'adaptation du cadre juridique et de supervision des Organismes de placement collectif en capital aux pratiques du Capital Investissement au Maroc ainsi que l'adaptation du cadre juridique des sociétés pour faciliter l'intervention en capital ou en qua-

si-fonds propres des fonds de Capital Investissement. S'imposent également, la réhabilitation de l'équité fiscale en faveur des fonds de Capital Investissement, par la suppression ou le remboursement d'une TVA injuste, et la mise en place d'incitations en faveur des institutionnels, qui investissent dans les fonds de Capital Investissement, et des sociétés qui vont ouvrir leur capital à ces fonds, et ce conformément aux meilleures pratiques observées dans le monde.

Régions

Fès-Meknès. Qui sera le prochain président de la région ?

La bataille politique pour la présidence du Conseil de la région Fès-Meknès vient de commencer. D'après plusieurs sources, les négociations entre les secrétaires généraux des partis de la majorité prévoient d'accorder la présidence du conseil au secrétaire général du MP, Mohand Laenser. Les responsables régionaux des partis du RNI, PAM et PI ont signé un document confirmant que la gestion du conseil de la région sera menée, conformément aux résultats des élections régionales 2021, et accordent la présidence du conseil de la région au PI.



Mehdi Idrissi
m.idrissi@leseco.ma

La bataille pour la présidence du Conseil de la région Fès-Meknès inquiète les leaders des partis de la majorité au niveau régional. D'après certains responsables politiques, «les négociations des secrétaires généraux des partis de la majorité ont abouti à la désignation du secrétaire général du MP, Mohand Laenser, à la tête de la région». Les partisans du MP ont fêté cette réussite et

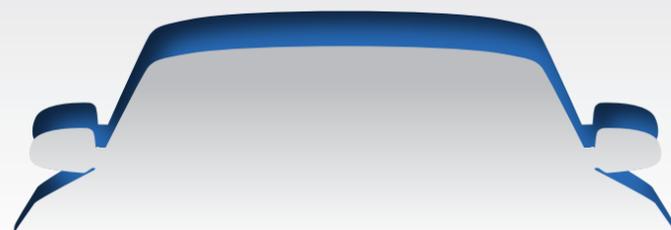
félicité, bien avant la date de désignation du conseil régional, Mohand Laenser, pour sa réélection à la tête du conseil de cette région. Des sources proches du parti nous ont annoncé que cette décision est le fruit d'une entente entre les chefs des partis de la coalition au niveau central. Cette annonce, qui n'est pas passée inaperçue, a été perçue comme un «coup de tonnerre» dans un ciel sans nuage pour les leaders des partis de la majorité au niveau régional. Les responsables du RNI, du PAM et du PI ont signé un

document confirmant que la gestion du conseil de la région sera menée, conformément aux résultats des élections régionales 2021, par les partis de la majorité. Dans ce cadre, les coordinateurs régionaux des trois partis accordent la présidence au PI, alors que les membres du bureau du conseil seront constitués de membres des trois partis. À Fès, les douze sièges réservés à la préfecture au sein du Conseil de la région Fès-Meknès, au titre du triple scrutin organisé le 8 septembre, ont été remportés par sept formations

politiques. Selon les résultats définitifs annoncés par la préfecture, le RNI est arrivé en tête avec 3 sièges, suivi du PAM, du PI et du FFD avec 2 sièges chacun. Alors que l'USFP, le PPS et le PJD ont obtenu un siège chacun. Pour la préfecture de Meknès, les douze sièges qui lui sont réservés sont partagés entre six partis politiques, à savoir le RNI et le PI avec 3 sièges chacun, le MP et l'UC, 2 sièges chacun, alors que le PAM et le PJD ont obtenu un siège chacun. Les autres formations politiques, qui étaient également dans la course pour les Régionales à Meknès, n'ont obtenu aucun siège. Dans la province de Taounate, qui occupe la troisième position, cinq formations politiques se sont partagé les 10 sièges au Conseil de la Région Fès-Meknès. Le RNI est arrivé en tête en s'adjugeant 3 sièges avec 73.854 voix, suivi du PAM (49.521 voix), du PI (39.394) et du PPS (15.636) qui ont décroché 2 sièges chacun. Le siège restant est revenu à l'USFP avec 13.864 voix. Trois partis n'ont obtenu aucun siège au titre des régionales au niveau de la province. Il s'agit du PJD qui a totalisé 8.485 voix, de l'Alliance de la fédération de gauche (AFG, 2.276 voix) et du Front des Forces Démocratiques (FFD, 1.077). Il faut rappeler que le Conseil régional de Fès-Meknès compte 61 sièges répartis sur les neuf préfectures et provinces de la région. Les préfectures de Fès et Meknès comptent 12 sièges chacune, suivies de Taounate (10 sièges), Taza (9), Sefrou (6), Ifrane (5), Moulay Yaacoub (5), El Hajeb (5) et Boulemane (5). ●

Retrouvez
votre cahier
AUTO

VENDREDI 10 SEPTEMBRE



Région et commune d'Agadir. Achengli et Akhannouch aux commandes

Comme attendu, le Rniste Karim Achengli assurera la présidence du Conseil régional du Souss-Massa. S'agissant du Conseil communal, et de façon inédite, le Conseil communal d'Agadir sera présidé par le Chef de gouvernement et secrétaire général du parti, Aziz Akhannouch.



Yassine Saber
y.saber@leseco.ma

Les jeux sont faits. À un jour du dépôt des candidatures à l'élection des présidents et vice-présidents des conseils régionaux et communaux, les alliances politiques se sont dessinées dans la Région Souss-Massa. Au terme d'une série de discussions, les coordinateurs régionaux du RNI, du PI, du PAM et de l'USFP, à Souss-Massa, ont rendu public, le 11 septembre, un communiqué où ils ont annoncé une alliance à l'échelle régionale, provinciale et locale. Les quatre forces politiques se sont engagées à mettre en place une coalition en vue de constituer le Conseil régional Souss-Massa. Ce n'est pas tout : l'alliance porte aussi sur la constitution des conseils provinciaux, préfectoraux et communaux, en fonction des spécificités de chacun d'entre eux. Concernant le Conseil régional Souss-Massa, il sera présidé par Karim Achengli, ancien président de la Chambre de Commerce, d'industrie et

de services de cette région. En se référant à l'alliance conclue entre les quatre formations politiques précitées, le RNI devrait remporter, en fonction des négociations en cours, quatre vice-présidences, et le PI obtiendrait deux postes. S'agissant de l'USFP et du PAM, ils hériteront des deux vices-présidences restantes. À préciser qu'en attendant l'officialisation de cette répartition, le conseil régional englobe 57 sièges. Les élections régionales, à l'échelon du Souss-Massa, ont permis au parti de la colombe de remporter, selon les résultats définitifs, la moitié des sièges des membres du Conseil régional Souss-Massa, avec 23 postes. Il est suivi par le PI et le PAM avec, respectivement, 12 et 11 sièges. Par ailleurs, l'USFP, le PJD et le PPS en ont remporté trois chacun tandis que le MP et le Front des Forces Démocratiques (FFD) n'en ont obtenu qu'un seul pour chaque formation.

Conseil communal : 10 postes de vice-présidents en lice
S'agissant du Conseil commu-

nal d'Agadir, la municipalité d'Agadir, sera, comme attendu, présidée par Aziz Akhannouch, nommé Chef de gouvernement, vendredi dernier, par le Roi Mohammed VI, en vertu de l'article 47 de la Constitution. En se référant à la loi organique n°34-15, modifiant et complétant la loi organique n°59-11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales, le Conseil communal d'Agadir est constitué de 61 membres dont 21 femmes, la population de cette circonscription dépassant 400.000 ha-



L'alliance politique, déjà scellée par le RNI, le PI, le PAM et l'USFP, prévoit quatre postes de vice-présidents pour le parti de la colombe tandis que ses alliés se partageront les quatre autres fauteuils.

bitants. Outre la présidence, qui revient à Aziz Akhannouch, les partis politiques constituant l'alliance n'ont pas encore tranché concernant les 10 postes de vice-présidents du conseil communal d'Agadir. Toutefois, l'attribution de ces portefeuilles sera probablement similaire à celle de la région, conformément à l'alliance conclue, et aux négociations menées sur le plan national. Dans la commune d'Agadir, le nombre de votants s'élève à 54.522 personnes et le quotient électoral s'établit à 1.363 voix, pour la première liste, et à 2.596 voix pour la seconde, relatives aux femmes. Le RNI a ainsi remporté 29 sièges sur 61. La liste d'Aziz Akhannouch a glané 24.578 voix, soit 18 sièges (les deux listes) du conseil communal. Pour sa part, le PAM est arrivé en deuxième position avec 6 sièges, grâce à la liste de Hamid Wahbi qui a remporté 4.432 voix. Il est suivi par le PJD avec 4.047 voix, soit 5 sièges, (liste de Mohamed Belfakih) et l'USFP (liste de Mohamed Akeran), 5 sièges également. Le PI, (liste de Jamal Diwany) est arrivé 5^e avec 4 sièges et 3.127 voix. D'autres formations politiques se partagent les 23 sièges restants de la commune.

Akhannouch attendu lors de la session électorale

La tenue des sessions électorales des présidents et vice-présidents a été fixée, par le ministre de l'Intérieur, du 16 au 25 septembre, conformément à la loi organique n° 111-14 relative aux régions et à la loi organique n° 113-14 relative aux communes. Le délai de dépôt pour les postes de présidents, ouvert depuis le 11 septembre 2021, expire le 15 septembre. Parallèlement, la Cour constitutionnelle a annoncé, vendredi dernier, avoir entamé la réception des recours électoraux qui pourront être effectués au cours des 30 jours suivant l'annonce des résultats du scrutin du 8 septembre, pour l'élection des membres de la Chambre des représentants. C'est sur la base de la loi organique n°066.13, relative à la Cour Constitutionnelle, en particulier l'article 32, que cette institution a lancé cette procédure. Elle est destinée à l'ensemble des électeurs et des candidats concernés, avec obligation de mentionner le motif du recours sollicité. ●

TOUTE LA PERFORMANCE LOGISTIQUE À PORTÉE DE MAIN.

Filiale de H&S invest Holding, **Building Logistics Services** est une société offrant des services de prestation logistique, d'entreposage, de copacking et de location de bureaux.

Building Logistics Services dispose d'une couverture nationale (18 villes, 5 3PL) et d'une capacité de stockage de 150.000 mètres carrés, 120.000 palettes et de locaux de bureaux de 5.000 m².

Building Logistics Services vous met à disposition 10 ans d'expérience en matière de gestion de chaîne logistique et de réduction de coûts.

5 plateformes de type 3PL sont opérationnelles à Casablanca, Mohammedia, Tanger, Oujda, Nador et bientôt 4 autres à Rabat, Marrakech, Agadir, Tetouan, Fes

Adresse : Parc industriel Oulad Salah 20180 Bouskoura - Maroc
Tél : 0522 592 972

ILS NOUS FONT CONFIANCE !



Amine ZaroukPrésident de l'APEBI
(Fédération marocaine
des technologies de
l'information et de l'offshoring).

Lettre ouverte à Monsieur le Chef du gouvernement.

“Le digital mérite mieux !”



Le Maroc applaudit. Un vent de changement vient caresser de nombreux espoirs. Une belle victoire de la démocratie dans la région, avec un taux de participation record. Cette campagne électorale s'imposera comme un cas d'école à l'échelle continentale et arabo-musulmane. Cette victoire n'est pas seulement celle du champ politique. Elle est aussi celle du digital : une communication transparente, une mobilisation active sur l'ensemble des strates de la société marocaine, un accès direct aux populations jeunes et souvent désintéressées de la politique... un ensemble de facteurs déterminants dans la conduite démocratique de ces dernières élections. Victoire sur victoire. N'oublions pas que le digital fut également une locomotive puissante dans la gestion de la crise de la Covid-19. Aussi, il n'a pas été hasardeusement positionné en tête des chantiers prioritaires du Nouveau Modèle de développement, insufflé par Sa Majesté le

Roi Mohammed VI. Notre secteur démontre, jour après jour, son importance stratégique, je dirais même clinique, pour notre pays. Pourtant, les batailles sont rudes et nous sommes encore loin des standards de digitalisation d'un pays en plein mouvement. C'est là que, nous, opérateurs du digital, à travers notre Fédération l'APEBI, portons une lourde et cruciale responsabilité. Si nous ambitionnons d'accompagner et de soutenir la transformation digitale de notre pays, nous restons également très proches des réalités complexes de notre pays. Nous ne cessons de promouvoir notre rôle de partenaire du développement digital. Les bureaux et présidents successifs se sont toujours positionnés comme les fantassins de la souveraineté digitale du Royaume. Depuis deux ans, et encore plus depuis la crise de la Covid-19, nous avons posé les fondamentaux pour faciliter l'émancipation du digital : initiatives de soutien aux start-ups, signatures de conventions régionales avec les CRI, ac-

compagnement de la transformation des métiers et des ressources humaines, soutien aux politiques sectorielles, promotion de l'inclusion sociale par le digital, etc. Pour chapeauter le tout, le ministère de l'Industrie s'est engagé avec force et convictions pour la co-construction d'écosystèmes dédiés. Monsieur le Chef du gouvernement, votre force réside dans votre volonté irréfragable de porter notre pays au plus haut sommet, sans tabous et sans complexes. Vous savez investir dans les chantiers prioritaires et savez transformer les résistances en résultats probants. Vous reconnaissez également l'importance des entreprises innovantes et vous savez investir dans les meilleurs talents. L'agilité et la souplesse dans la gouvernance sont également les cachets de vos succès. Vos forces sont les nôtres. Vos ambitions sont grandes. Nos attentes sont pressantes. Votre futur gouvernement dispose d'une opportunité sans pareille et d'un allié de taille pour démarrer son mandat. Plus

que de la foi et de la conviction, vous aurez besoin d'une vision holistique du secteur du digital. Il est révolu le paradigme où le digital était pensé comme un simple outil. Il est aujourd'hui un moteur multidimensionnel et transversal qui doit accompagner l'ensemble des politiques publiques et sectorielles du Royaume. Vecteur d'inclusion territoriale, financière, sanitaire, etc., le digital sait simplifier, mutualiser et fédérer. Facteur de développement humain, d'égalité des chances, de transparence, le digital nourrit le social. Moteur de compétitivité et de performance économique, créateur d'emplois pérennes, le digital porte la croissance des pays. Soutien des politiques publiques et sectorielles, le digital cultive la culture du résultat. Vous le savez mieux que quiconque : le digital a besoin de vous et le Maroc a besoin du digital. Ce dernier requiert, définitivement, des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions. Que ce soit à travers un fonds dédié ou des fonds sectoriels, tels que préconisés par la CSMD, sans puissance de moyens, il est difficile de réaliser un bond significatif. Ensuite, vient la réglementation. Elle n'est jamais aisée. Mais elle est inconditionnellement nécessaire : Start-up Act, Charte de l'Investissement, Code des marchés publics, Digital first... des mesures simples dans l'exécution restent suspendues aux lèvres de notre secteur. Nous savons l'échéance pressante qui vous attend : le Projet de loi de Finances 2022. Il est une opportunité pour transformer l'essai et envoyer un signal fort à toutes les composantes économiques, sociétales et institutionnelles de notre pays. Notre secteur porte en lui une énergie à toute épreuve pour vous soutenir et vous accompagner dans l'ensemble des réformes. L'APEBI souhaite ainsi s'impliquer, en bonne intelligence avec l'équipe gouvernementale, dans le design et l'exécution de votre politique. Monsieur le Chef du gouvernement, tout un pays porte espoir sur ce nouveau souffle que vous avez brillamment créé. Cet espoir est lui-même teinté d'une croyance dans vos capacités à prendre les meilleures décisions, au meilleur moment et dans les meilleures conditions. Monsieur le chef du gouvernement, l'APEBI vous souhaite le meilleur des succès et se met au service de vos objectifs. ●

Maroc

Procédures administrative. Un nouveau plan d'allégement finalisé

Les mesures administratives contraignantes, à l'origine de la détérioration des rapports entre l'administration et les usagers, feront l'objet d'un plan d'allégement spécifique. Par ailleurs, un nouveau calendrier d'application de la loi sera adopté.

Younes Bennajah
y.bennajah@leseco.ma

Si l'apport de la loi 55-19, relative à la simplification des procédures, reste toujours attendu, une nouvelle génération de formulaires administratifs devrait voir le jour, avant la fin de cette année. Dans ce cadre, il est prévu d'adopter une série de mesures concrètes destinées à changer les rapports entre les citoyens et les administrations. En effet, et après avoir regroupé l'ensemble des procédures dans un seul corpus, et supprimé toutes les mesures sans fondement légal ou réglementaire, la prochaine étape de la réforme administrative sera abordée, à travers «le renforcement des modes numériques et la réduction des délais de réponse». C'est ce que précise la feuille de route établie en vue de mettre un terme à une multitude de procédures qui

continuent de vider la loi 55-19 de sa substance.

Le décret de numérisation des procédures en gestation

C'est le volet réglementaire qui focalise, actuellement, l'attention de l'ensemble des organismes en charge de la mise en œuvre de la réforme administrative. En tête de liste des actions prévues, figure la réglementation visant à renforcer les modes digitaux dans les services publics importants, destinés aux usagers, tant particuliers qu'entreprises. À souligner que les dispositions relatives à la Loi sur l'accès à l'information et à celle portant sur la protection des données personnelles, devraient impacter positivement l'échange informatisé des documents entre administrations. Le recours alternatif aux services numériques reposera aussi sur la simplification d'une série de procédures. Un plan d'allégement des

mesures, qui bloquent toujours le travail des services administratifs ainsi que celles qui constituent des entraves majeures devant les porteurs de projets, est en cours de finalisation. Les failles recherchées englobent aussi le rendement des ressources humaines. Le nombre de secteurs administratifs, concernés par le programme de généralisation du référentiel unifié des fonctions et des compétences, est de l'ordre de 34, sachant que, durant l'année 2020, le taux de mise en œuvre n'a pas dépassé 58% des objectifs prévus. L'amélioration de l'accueil demeure une préoccupation majeure, et plusieurs actions seront donc lancées pour requalifier les espaces d'accueil. Il s'agira, dans le même ordre d'idées, d'accompagner «la numérisation des services administratifs les plus utilisés». Pour sa part, L'État a décidé de laisser plus de temps aux départements ministériels pour

finaliser leurs programmes, éligibles au financement du fonds de modernisation de l'administration publique (FOMAP). Au titre de l'année 2021, les administrations concernées devront se focaliser sur l'ensemble des projets prévus par la Charte des services publics. La finalité recherchée étant de mettre un terme à la lourdeur des procédures via l'instauration de cadres dédiés à l'écoute et l'accueil des usagers. Quant aux services de permanence, ils «devront étendre leurs horaires de travail, notamment ceux entretenant une relation directe avec les usagers ou qui connaissent un flux important». Le volet de la convergence des actions des services administratifs sera, pour sa part, particulièrement surveillé avec l'institutionnalisation de l'échange d'informations. Lequel sera institutionnalisé, notamment pour ce qui est des missions administratives à caractère horizontal, avec, par ailleurs, la création d'espace communs chargés de délivrer des services intégrés», est-il indiqué dans le dispositif projeté. ●

Partis politiques. Le début d'une crise interne au sein de l'UC

Un membre du bureau politique du parti du cheval appelle à la démission du secrétaire général, suite aux résultats décevants enregistrés lors des élections du 8 septembre.

Younes Bennajah

La 7^e position, obtenue par l'Union Constitutionnelle (UC), lors des élections législatives, n'a pas été digérée par certains membres dirigeants du parti, au point qu'un appel à la démission de son actuel secrétaire général, Mohammed Sajid, a été lancé par Ahmed Bena, membre du bureau politique et ancien député. Cette initiative se présente sous forme d'une lettre ouverte dans laquelle l'intéressé a soulevé plusieurs points. Il estime que le parti du cheval, qui était



présent dans la coalition gouvernementale sortante, connaît une régression inquiétante depuis 2015. Son appel se justifierait donc,

selon lui, par «les résultats catastrophiques enregistrés à l'occasion des dernières élections, avec 19 sièges obtenus seulement, ce qui atteste du recul accusé par le parti durant le mandat de Mohammed Sajid». L'argumentaire de l'ancien président du groupe parlementaire de l'UC à la Chambre des conseillers s'appuie, également, sur le fait que «13 sièges ont été remportés par des candidats qui n'ont pas bénéficié de l'accréditation du secrétaire général». Et d'ajouter qu'un précédent «appel qui a été émis, il y a huit mois, en vue d'anticiper la situation ac-

tuelle, n'a pas été écouté». Ses griefs concernent aussi les membres de la commission désignée pour superviser le déroulement des élections, sans citation, cependant, des noms des personnalités visées par cette demande de démission collective. «Je lance un ultime appel pour que le dirigeant du parti assume sa responsabilité historique et politique», insiste Ahmed Bena, qui ne précise pas les modalités du renouvellement souhaité ni les mesures qu'il envisage de prendre en vue de rallier à sa cause d'autres dirigeants du parti. Toujours est-il que l'impact des résultats des élections législatives est durement ressenti au sein de cette formation, laquelle a encore perdu du terrain, avec un taux de couverture des circonscriptions électorales qui n'a pas excédé 69%. ●

Maroc



Rentrée parlementaire. Ce que prévoit le statut de l'opposition

Les formations politiques siégeant sous la coupole et qui passeront dans le camp de l'opposition, auront à assumer leur rôle, tel que précisé par la Constitution et les lois organiques des deux chambres du Parlement. Avec, en ligne de mire, le renforcement des prérogatives des groupes minoritaires

Younes Bennajah
y.bennajah@leseco.ma

«Les groupes de l'opposition sont tenus d'apporter une contribution active et constructive au travail parlementaire». C'est ainsi que l'article 10 de la Constitution trace le cadre d'action de la future opposition parlementaire, qui est censée franchir un nouveau cap durant le nouveau mandat législatif. Son rôle sur l'échiquier parlementaire sera donc scruté attentivement, dans l'objectif d'assurer aux groupes,

qui formeront l'opposition sous la coupole, un plein exercice de leur statut, et en vue d'atteindre l'équilibre des pouvoirs, comme stipulé par la loi suprême du pays. Il s'agit, en effet, de permettre aux groupes parlementaires de disposer d'une certaine visibilité lors des travaux en plénières ou au sein des commissions, ainsi qu'à l'occasion de l'élection des présidents de commissions. Dans ce registre, le règlement intérieur de la Chambre des représentants impose que le président de la Commission de la législation et des droits de

l'Homme soit impérativement élu parmi les députés de l'opposition. Cette exigence vise, en effet, à permettre à ces derniers de superviser le processus de mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.



Les attributions de l'opposition parlementaire visent à assurer un contrôle efficient de l'action du gouvernement.

Les principales prérogatives

La Constitution garantit à l'opposition parlementaire des droits à même de lui permettre de s'acquitter convenablement de ses différentes missions. Elle octroie, en effet, un statut avancé aux représentants et conseillers de l'opposition au sein des deux chambres du Parlement, essentiellement «la liberté d'opinion, d'expression et de réunion, ainsi qu'un temps d'antenne, sur les médias publics, proportionnel à leur représentativité». Les partis, qui décident d'adopter une position critique vis-à-vis de la majorité, peuvent bénéficier de l'accès au financement public, ainsi que de la participation effective à la procédure législative, essentiellement l'inscription des propositions de lois à l'ordre du jour des deux chambres du Parlement. En matière de contrôle du travail gouvernemental, le statut de l'opposition lui accorde le droit d'interpeller, à tout moment, les membres de l'Exécutif sur les questions jugées urgentes, de même que son infériorité numérique ne constitue pas une entrave à la constitution de commissions d'enquête. À noter aussi que les partis de l'opposition sont habilités à proposer des candidats pour l'élection des membres de la Cour constitutionnelle, et à bénéficier d'«une représentation appropriée aux activités internes des deux chambres du Parlement», précise la loi suprême du pays. Par ailleurs, l'opposition devra bénéficier «des moyens appropriés pour assumer ses fonctions institutionnelles, avec la participation à la diplomatie parlementaire, en vue de défendre les causes justes de la nation et ses intérêts», précise la Constitution. Son rôle d'encadrement est, également, fortement mis en avant, notamment pour les partis disposant d'une faible présence sous l'hémicycle, mais qui ont un rôle crucial à remplir en matière d'ouverture aux jeunes, en vue de les encourager à adhérer aux formations politiques. ●

Les principaux constats du mandat précédent

L'empreinte des partis de l'opposition, durant le mandat précédent, a été fortement ressentie. Le premier indicateur porte sur le seuil des amendements, émanant de leurs groupes, qui ont été acceptés, que ce soit pour les Lois de finances ou les lois ordinaires et organiques, adoptées durant la précédente législature. Ces partis ont été tout aussi actifs en matière de diplomatie parlementaire, en participant à toutes les missions dépêchées à l'étranger en vue de défendre la cause nationale, ou signer des accords bilatéraux avec les instances législatives de pays d'Afrique et d'Amérique Latine. À noter, par ailleurs, que les partis de l'opposition ont réussi à faire adopter une série de propositions de lois, ce qui sera de nature à faciliter la tâche à leurs successeurs durant le prochain mandat. En matière d'interpellation et de contrôle de l'Exécutif, près de 60% des questions orales et écrites, portant sur des questions d'ordre national ou local, et adressées au gouvernement, ont émané de ces partis. De même que plusieurs mécanismes ont été mis en place en vue de fluidifier la réception des réponses écrites reçues des différents ministères.

Mandat communal. Les principaux chantiers de la nouvelle élite

Le changement majeur opéré par les urnes devra permettre à la nouvelle élite communale de tracer des plans de continuité des Plans de développement communaux. Il s'agira également de finaliser les premières résolutions des conseils nouvellement élus.



Younes Bennajah

Le mandat communal change profondément d'orientation, après les résultats des élections communales qui ont modifié de manière substantielle les données de la carte politique communale. L'étape actuelle, qui consiste à élire les instances dirigeantes des conseils communaux et la formation des alliances au niveau de chaque conseil de la ville, sera menée parallèlement à la finalisation de l'ordre du jour des premières sessions des conseils élus. Le principal fait marquant de la rentrée communale sera, sans doute, les dotations qui seront allouées par le budget de l'État dans l'objectif d'assurer la continuité des plans de développement communaux. «Des plans de continuité des plans seront arrêtés, de même que l'État devra conditionner ses apports en financements des communes par le plein respect des exigences du développement durable dans les programmes de développement», indique un nouvel élu au conseil de la commune de Casablanca. En ligne de mire, également, la catégorisation des risques qui sont engendrés par la non-poursuite des projets qui

ont été déjà décidés, avec la mise en place d'une classification en fonction du degré d'importance économique et social au niveau communal. «Un examen préalable des projets devra aussi s'effectuer durant la rentrée communale avec un suivi qui devra se renforcer via des rapports de performance des projets et leur degré de conformité par rapport aux engagements contractuels», indique la même source. En tête de liste des priorités durant la rentrée, la mise en œuvre de la nouvelle architecture pour les services déconcentrés. L'exigence d'être en phase avec les impératifs de mise en œuvre des stratégies et des politiques sectorielles sera, par conséquent, au

centre des schémas qui seront déployés. «Les rôles pouvant être joués par les établissements publics, les chambres professionnelles et le privé restent aussi importants pour la réalisation de la relance économique au niveau local», indique le même élu. Les différents départements ministériels devront aussi faire un inventaire complet et précis de toutes les formalités et procédures administratives actuellement en vigueur en matière de tutelle administrative et financière sur les communes, «avec une évaluation devant servir à élaborer un processus d'allègement, de simplification et de transfert aux niveaux les plus proches du terrain».

Une nouvelle orientation pour la solidarité communale

Les retombées de la baisse des activités sur les communes continuent de peser lourdement sur les projets destinés à atténuer les disparités spatiales. C'est pour dire que l'entame du prochain mandat sera marquée par des mesures destinées à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur une large frange des conseils communaux. Les modalités du rééquilibrage qui seront activées s'articulent autour d'une batterie de mesures visant les secteurs les plus touchés au niveau local, «avec des leviers à court terme qui seront mis en place, notamment l'adaptation des délais légaux de recouvrement des taxes d'occupation du domaine public communal, ainsi que la possibilité de réduire les charges relevant des marchés hebdomadaires», selon les principales pistes qui ont été fixées. Jusqu'à présent, ce sont 280 communes qui connaissent un déséquilibre notoire de leurs budgets, et qui devront bénéficier du concours financier du Fonds de solidarité régionale. La priorité sera aussi accordée aux dépenses obligatoires et au financement des projets liés à la généralisation de l'eau potable et aux infrastructures sanitaires, sans oublier «le paiement des sommes qui sont dues aux fournisseurs des communes». Il faut dire que les mesures prévues au cours de la nouvelle rentrée communale ont été décidées suite aux constats relevant que 6 régions, qui représentent près de 71% du PIB, ont affiché un rythme de croissance inférieur à la moyenne nationale durant l'année 2020. ●

Taxes communales, vers un regroupement progressif

Le nouveau mandat sera marqué par la mise en œuvre du plan législatif portant réforme de la fiscalité locale. Il s'agit de «la convergence des règles de la fiscalité des collectivités territoriales et leur harmonisation avec les règles régissant la fiscalité de l'État, et le regroupement des taxes portant sur des activités économiques et celles portant sur le patrimoine immobilier», indique la feuille de route qui a été tracée pour ce volet relatif à l'amélioration des ressources fiscales des communes. Parmi les mesures importantes qui seront initiées figurent, également, la simplification des taxes des collectivités territoriales, ainsi que la refonte des dispositions régissant l'assiette, le recouvrement, le contrôle, le contentieux, les télé-procédures et les télé-services. Pour rappel, les recettes provenant des taxes locales représentent environ 17,5% des prélèvements obligatoires de l'État. La part de la TVA revenant aux communes participe, quant à elle, à hauteur de 60% de l'ensemble des recettes fiscales locales et permet de financer le reliquat des dépenses de fonctionnement non couvertes par le produit des taxes communales, à hauteur de 63%.

Annonces

Appels d'offres

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION CASABLANCA - SETTAT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 04/2021

Le Jeudi 07 Octobre 2021 à 11 heures 00 min, il sera procédé au service Finances et Marchés du CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION CASABLANCA - SETTAT, 104, RUE LAARBI DOGHMI ETAGE 3, CASABLANCA 20000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 04/2021 en lot unique ayant pour objet : ÉLABORATION DU MANUEL DES PROCEDURES ET DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU CENTRE REGIONAL

D'INVESTISSEMENT DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Finances et Marchés CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION CASABLANCA - SETTAT ; ou être téléchargé au portail des marchés de l'Etat :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 DH (Vingt mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est comme suit : 1 372 800,00 DH TTC (Un million trois cent soixante-douze mille et huit cents dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés du centre régional d'investissement de la région Casablanca-Settat Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au service Finances et Marchés du CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION CASABLANCA - SETTAT sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

- Soit les déposer contre récépissé au service Finances et Marchés du CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION CASABLANCA - SETTAT sis à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel

d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics. Les concurrents doivent présenter les pièces justificatives prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

AO01409/2021

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION GENERALE DE L'EAU DIRECTION DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES AVIS RECTIFICATIF

L'avis publié de l'appel d'offres ouvert n° 87/2021/DAH pour Contrôle des travaux de construction du barrage Oued Lakhdar dans la province d'Azilal est rectifié comme suit :

- Au lieu de :

Contrôle des travaux de construction du barrage Oued Lakhdar dans la province d'Azilal

- Lire : Contrôle des travaux de construction du barrage sur Oued Lakhdar dans la province d'Azilal

Le reste est inchangé

AO01410/2021

Annonces légales

FINAUDIT SARL 2, RUE CHEVALIER BAYARD, QUARTIER DE LA GARE, PLACE AL YASSIR RESIDENCE VALROSE E TEL : 05-22-24-04-14/16 FAX : 05-22-24-04-15 Mail: финаудит@финаудит.ma GLOBE TADDART SARL RC: 484545 DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ)

En date de 30 juin 2021, Les associés de la société GLOBE TADDART ont décidé et approuvé ce qui suit :

• La dissolution anticipée de la société ;

• Le liquidateur est Monsieur HICHAM BELKHEIR;

• Le siège de liquidation est : RUE 7 N°5, 2ème ETAGE APT N°4

SAADA SIDI BERNOUSSI CASABLANCA

• Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal

de commerce de Casablanca : En date du : 08 Septembre 2021 Sous le numéro : 792038

POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GÉRANCE
AL01439/2021

FINAUDIT SARL 2, RUE CHEVALIER BAYARD, QUARTIER DE LA GARE, PLACE AL YASSIR RESIDENCE VALROSE E TEL : 05-22-24-04-14/16 FAX : 05-22-24-04-15 Mail: финаудит@финаудит.ma JENANE ARRACHMA S.A.R.L. RC: 190053 (CESSION DES PARTS)

Aux termes des délibérations des associés à l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 Juin 2021, les associés ont procédé à ce qui suit :

• Approbation de la cession de 3000 parts sociales appartenant à Monsieur KAAL SALAH au profit de la société AKOS HOLDING ONE;

• La Démission de Monsieur KAAL SALAH de la gérance en lui donnant quitus entier, définitif et sans réserves depuis sa nomination en tant que cogérant et la confirmation de Monsieur KAAL ABDOERAZAG MOHAMMED en tant que gérant unique;

• L'établissement des statuts refondus. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Casablanca :

En date du 08 Septembre 2021 Sous le numéro : 792039

POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GÉRANCE
AL01440/2021

« LYDEC » SA REGISTRE DE COMMERCE: CASABLANCA 80617 RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

1. Aux termes du procès verbal du Conseil d'Administration du 18 mai 2021 et de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2021, les actionnaires de la société dénommée « LYDEC » S.A. au capital de 800.000.000 Dirhams, et dont le siège social est à 48, rue Mohamed Diouri, BP 16048 Casablanca, ont décidé ce qui suit :

1-Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une durée de 3ans : Monsieur Azeddine GUESSOUS, titulaire de la CIN n°A114770, demeurant à 28, rue Tizin Tichka Longchamp, Casablanca, Maroc.

Monsieur Zouheir BENSAID, titulaire de la CIN n°C111197, demeurant à 9 av. Océan Atlantique, rés. La Corniche tranche 3, Anfa-Casablanca, Maroc.

Monsieur Khalid ZIANE, titulaire de la CIN n°BE631115, demeurant à Lot chaabi villa C12 Harhoura, Temara, Maroc.

Monsieur Paul BOURDILLON, titulaire du passeport n°518278842, demeurant à 58, rue de la Condamine, 75017, Paris, France.

Monsieur Bertrand CAMUS, titulaire du passeport n°18DA33419, demeurant à 29, rue Boulard - 75014 Paris - France.

2-Expiration et non renouvellement du mandat des deux administrateurs :

Monsieur Dominique Mangin d'Ouince et Monsieur Jean-Claude Depail.

3-Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de 3 ans :

Mr. Mohammed Benslimane, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n°E179576, demeurant à Résidence Esseloua avenue Ibn Battouta, Agdal, Rabat.

Mr. Guillaume Pepy, de nationalité Française, titulaire du passeport n°17ZZ03438, demeurant à Toki Ederra, 2 rue des falaises Beurivage, 64200, Biarritz France.

4-Nomination par le CA de Mr Guillaume Pepy en qualité de Président du Conseil d'administration à compter du 28 juin 2021.

2. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 07 septembre 2021 sous le numéro 791775.

POUR EXTRAIT DE MENTION.
AL01441/2021

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SARL

ART DECO NUMBER ONE
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 29 Juin 2021, à Casablanca, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité limitée, SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société à Responsabilité limitée ; SARL
Objet : La Société a pour objet notamment :

• Travaux de décoration et d'aménagements d'intérieur et rénovation d'intérieur et extérieur, tous corps de métier notamment :

Aménagement de bureau : agencements bureaux, mobilier de séparations, cloisons, mobilier de bureau, Installation de réseau Câblage informatique

et téléphonie, Revêtement façade intérieure et extérieure, sols et murs, menuiserie aluminium bois et métalliques.

Dénomination sociale :

ART DECO NUMBER ONE

Siège social : 21, RUE ABOU

ABDELLAH NAFII, RESIDENCE

BEN OMAR 4EME ETAGE, APPT

N°10 MAARIF

CASABLANCA, MAROC

Apports : À la constitution de

la Société, l'associé unique dé-

clare consentir à la Société des

apports d'une somme totale

en numéraire de Cent Mille

(100.000,00) dirhams, corres-

pondant à Mille (1000) parts so-

ciales de cent (100) dirhams de

valeur nominale

chacune,

libérée à hauteur du quart

comme suit :

-M. Reda EL OUCHAHI

12.500 Dirhams

-Mme Hind BENGHALEM

12.500 Dirhams

Soit au total la somme

de 25.000 Dirhams

Capital social : Le capital social

est fixé à la somme de Cent Mille

(100.000,00) dirhams.

Il est divisé en Mille (1000) Parts

Sociales de Cent Dirhams (100

DH) chacune, entièrement sous-

crites et libérées du quart de leur

montant, et attribuées en totalité

aux associés

en proportion de leurs apports,

comme suit :

-M. Reda EL OUCHAHI

500 parts

-Mme Hind BENGHALEM

500 parts

Total 1000 parts

Durée : 99 ans à compter de la

date d'immatriculation au Re-

gistre de commerce, sauf proro-

gation ou dissolution anticipée.

Gérance : La Société est gérée

pour une durée illimitée par :

Madame Hind BENGHALEM,

de nationalité Marocaine, née le

24 Juin 1982 à Sidi Belyout Casa-

blanca Anfa (Maroc) Demeurant

à Casablanca, 21 Rue Franche

Conte Casa Titulaire

de la CIN n° BE757017 ;

Exercice social :

Du 1er Janvier au 31 Décembre.

Le dépôt légal et l'immatricula-

tion ont été effectués au CRI de

Casablanca le 09 Août 2021 ; sous

le numéro de RC N°512765

AL01442/2021

FIDUCIAIRE C-ATLAS SARL SERVICE JURIDIQUE N° 41, AVENUE TAIF, 1ER ETAGE QRT ADMINISTRATIF BENI MELLAL

TÉL : 05-23 48-60-82

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/09/2021 à BENI MELLAL, il a été déposé les statuts constitutifs d'une Société à Responsabilité Limitée d'Asso-cie Unique, dont les caractéris-tiques essentielles sont :

DENOMINATION: BAGHDAD IMMOBILIER **SARL-AU**
OBJET :

·PROMOTION IMMOBILIERE;
·MARCHAND DE BIENS IMMOBILIERS;
Et d'une manière générale, toutes les opérations rattachées directement ou indirectement aux objets précités.

SIEGE SOCIAL:
3EME ETAGE BD HASSAN II N°188 BENI MELLAL
DUREE : 99 Années
CAPITAL SOCIAL : Le capital social de la société s'élève à 1 000 000,00 DH (UN MILLION DIRHAMS) entièrement souscrit et libérés à hauteur de 100%, Il est divisé en 10 000 parts sociales de 100 dhs chacune, réparties comme suit:

-- Monsieur SAHRAOU Baghdad apporteur en numéraire, 10 000 parts Sociales.

Associés :
-- Monsieur SAHRAOU Baghdad, demeurant à 16 RUE L'INDRE POLO CASABLANCA.
GERANCE :

Monsieur SAHRAOU Baghdad est nommé Gérant-Unique de la société BAGHDAD IMMOBILIER **SARL-AU**

pour une durée illimitée.
IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE : Société a été immatriculée au Registre de Commerce à BENI MELLAL le 10/09/2021 sous le Numéro Analytique 11863.

AL01443/2021

CABINET FIDUSIB:

RACHID LABIAD

FIX: 05 23 369 258

IMM.KABIL, AVENUE

DES FAR, SIDI BENNOUR.

SOCIÉTÉ «LIBRAIRIE DAR

DIWANE» SARL AU

CAPITAL 100.000,00DHS.

SIEGE SOCIAL : RESI-

DENCE SOULAIMANE,

RDC, IMM.2, MAGASIN 22,

HAY AL MATAR,

EL JADIDA.

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 09 Aout 2021 et enregistré le 11 Aout 2021, Il a été établi les statuts d'une Société A Responsabilité Limitée, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination :

« LIBRAIRIE DAR DIWANE ».

- Forme juridique : SARL

- Siege social : RESIDENCE

SOULAIMANE, RDC, IMM.2,

MAGASIN 22, HAY AL MATAR,

EL JADIDA.

- Objet social : - Marchand

de fournitures et matériel

de bureau ;

· Marchand de matériel

informatique ;

· Installation de système

de réseaux et caméra

de surveillance

· Entrepreneur de travaux divers

ou construction ;

· Négociant.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immo-bilières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus susceptible de favoriser le déve-loppement de la société.

- Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre de Commerce.

- Capital social : Cent mille di-rhams (100.000,00 DHS) divisé en Mille (1.000) parts sociales de cent dirhams (100,00 DHS) cha-cune, souscrites en totalité, inté-gralement libérées et attribuées en totalité au profit de :

Mohamed BINKDANE :

500 Parts

Khalid BINKDANE :

500 Parts

- Année sociale :

du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.

- Gérance : la société est gérée par Mr Mohamed BINKDANE, pour une durée illimitée.

- Dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de pre-mière instance d'El Jadida le 01/09/2021 sous le n° 26893 et numéro de registre de commerce 18559.

EXTRAIT ET MENTION

FIDUSIB

AL01444/2021

YENI EMNIYET

SOCIETE

A RESPONSABILITE

LIMITEE A ASSOCIE

UNIQUE AU CAPITAL

DE 100.000,00 DIRHAMS,

SIEGE SOCIAL : 75, BD

D'ANFA, ANGLE RUE

CLOS DE PROVENCE,

9EME ETAGE, APPT B 108,

CASABLANCA

CONSTITUTION D'UNE

S.A.R.L.A.U

I/Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Casablanca en date du 24 Aout 2021

Madame KARIMA EL MRATAK

De nationalité Marocaine

née le 27/07/1987

Demeurant à 1 Rue Jbala, GH 8, ETG 4, Appt 18, Résidence la cor-niche, Casablanca

Titulaire de la CIN N° I652756.

A établi les statuts d'une SAR-LAU qu'il se propose de créer ayant les principales caractéris-tiques suivantes :

Dénomination : YENI EMNIYET

Objet : La société a pour objet :

·L'importation et l'exporta-tion, de tous produits, matières, marchandises ou matériels de quelque nature que ce soit.

·La représentation de toutes marques nationales ou étran-gères ainsi que le négoce national et international, la consigna-tion et la distribution de tous produits, matières, pièces, mar-chandises ou matériels.

·Achat, vente, négoce, courtage, représentation, commerciali-sation et la distribution de tous objets, produits matières, mar-chandises ;

·Prestations commerciales de tous types : commissionnaire, apporteur d'affaires...;

·Travaux et prestations de ser-vices liés à l'objet ci-dessus ;

·La prise de participation par tous les moyens et dans tous types d'entreprises ou sociétés ;

·L'import et l'export de tous types de biens, produits, marchandises, solutions ou prestations ;

·Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobi-lières, immobilières et finan-cières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptibles d'en favoriser la ré-alisation et le développement.

Durée : 99 ans

Siège Social :

75, BD D'ANFA, ANGLE

RUE CLOS DE PROVENCE,

9EME ETAGE, APPT B 108,

CASABLANCA.

Capital Social : 100 000 DH. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100 DH chacune,

Année Sociale : L'année sociale commence le 1er Janvier pour se terminer le 31 Décembre de chaque année.

Gérance : Est nommée gérante de la société pour une durée il-limitée : Madame KARIMA EL MRATAK.

II/Le dépôt légal a été effectué au Greffe de tribunal de commerce de Casablanca

sous le numéro 792370.

III/la société a été inscrite

au registre de commerce

de Casablanca sous le 515611.

POUR EXTRAIT ET MENTION

LA GERANCE

AL01445/2021

LAMAF – SARL

CONSEIL FISCAL

153, BD MED DERFOUFI

2 ÈME APPT

N° 22 Oujda

TÉL. 05 36 70 52 53

MAIL : LAMAFOUJDA

@GMAIL.COM

DANIA NETTOYAGE

JARDINAGE

CONSTITUTION

D'UNE SARL AU

I – Constitution :

Suivant acte SSP en date du 20 Juillet 2021, il a été établi à Oujda, les statuts d'une société à responsabilité limitée à asso-cié unique dénommée « DANIA

NETTOYAGE JARDINAGE » SARL AU, dont les caractéris-tiques sont les suivantes :

·Capital social : Le capital so-cial est fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000 DH).

Il est divisé en 100 parts de 100 dirhams chacune, attribuées en totalité à Mme HDIDOU Fatiha, ci-dessus en tant qu'associé unique, qui déclare que lesdites parts sont intégralement libérées.

·Siège social : HAY GHAR

EL BAROUD RUE ELBAHIK

N° 20 - Oujda.

·Objet social : La société a prin-cipalement comme objet les travaux de nettoyage et de jardi-nage et plus généralement toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

·Durée : 99 années

·Gérance : La société est gérée par Monsieur HDIDOU Moham-med, gérant salarié pour une durée illimitée.

·II – Dépôt légal : Il a été effectué au Greffe du Tribunal de Com-merce d'Oujda en date du 6 Septembre 2021, sous n° 3145.

AL01446/2021

TARGET PARTNERS

ADVISORY &

LEGAL SERVICES

SOCIETE

A RESPONSABILITE

LIMITEE AU CAPITAL

DE 100.000,00 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL :

RESIDENCE

AZZARKA, 117 RUE IBNOU

MOUNIR, 1ER ETAGE, APPT

N° 2, MAARIF,

CASABLANCA

I/Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Casablanca en date du 19 Avril 2021

1.Monsieur Lahbib CHAFOUAI De nationalité Marocaine né le 28/06/1986

Demeurant à 12 Rue 24 Alia Oulfa CASABLANCA

Titulaire de la CIN n° BK329771.

2.Monsieur Hicham EL IDRISSE, De nationalité Marocaine, né le 26/04/1982 à EL JADIDA

Demeurant à Résidence Ryad Oulfa GR 3 Entre 9 N°126, CASA-BLANCA

Titulaire de la CIN n° MC121751, Ont établi les statuts d'une SARL qu'ils se proposent de créer ayant les principales caractéristiques suivantes :

Dénomination :

TARGET PARTNERS

ADVISORY & LEGAL SERVICES

Objet : La société a pour objet : tant au Maroc qu'à l'Etranger ;

·Conseil, Audit, Formation,

Organisation, Recrutement,

coaching.

·Accompagnement

des entreprises

·Le conseil et l'accompagnement en stratégie, en organisation ad-ministrative et comptable, en

gouvernance, en gestion des ressources humaines, en droit

et fiscalité, en gestion des fonc-tions supports, et en développe-ment de projets au Maroc et à

l'international ; ·L'organisation et l'animation de séminaires,

conférences, séances de coa-ching pour tous types de public ;

·La participation, directe ou in-directe, dans toutes opérations,

entreprises ou sociétés pouvant se rattacher notamment aux ac-tivités spécifiées ci-avant

·Et plus généralement, toutes opérations industrielles, com-merciales et financières, mobi-lières et immobilières, pouvant

se rattacher directement ou in-directement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe

pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans

Siège Social :

RESIDENCE AZZARKA,

117 RUE IBNOU MOUNIR,

1er ETAGE, APPT N° 2,

MAARIF, CASABLANCA.

Capital Social : 100 000 DH. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100 DH chacune,

Année Sociale : L'année sociale commence le 1er Janvier pour se terminer le 31 Décembre de

chaque année.

Gérance : Est nommée gérant de la société pour une durée illimi-tée : Mr Lahbib CHAFOUAI.

II/Le dépôt légal a été effectué au Greffe de tribunal

de commerce de Casablanca sous le numéro 780319.

III/la société a été inscrite au registre de commerce

de Casablanca sous le 504719.

POUR EXTRAIT ET MENTION

LA GERANCE

AL01448/2021



Droits humains. Les dangers environnementaux représentent “le plus important défi”

S.N avec agence

Les dangers environnementaux qui s'intensifient constituent «le plus important défi» pour l'exercice des droits humains, a affirmé lundi la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme. «Les crises interdépendantes liées à la pollution, au changement climatique et à la biodiversité multiplient les dangers, amplifiant les conflits, les tensions et les inégalités structurelles, et rendant les gens de plus en plus vulnérables», a déclaré Michelle Bachelet, à l'ouverture de la 48e session du Conseil des droits de l'homme à Genève (Suisse). «En s'intensifiant, ces menaces environnementales constitueront le plus important défi pour l'exercice des droits humains de notre ère», a-t-elle affirmé, appelant les politiques à agir. Bachelet a souligné que cette «triple crise planétaire», liée notamment à l'action humaine, a déjà un impact direct, et de grande envergure, sur toute une série de droits humains, tels que «les droits à une alimentation adéquate, à l'eau, à l'éducation, au logement, à la santé, au développement et même à la vie». «La pollution -générée par les mêmes modes de consommation et de production non durables que le changement climatique- est à l'origine d'un décès prématuré sur six», a-t-elle également relevé.

Famine à Madagascar, désertification au Sahel, submersion des côtes au Bangladesh, raréfaction des ressources en eau au Moyen-Orient, gigantesques incendies en Sibérie et en Californie, inondations en Chine et en Allemagne... Bachelet a dressé une longue liste de crises environnementales qui mettent en danger la vie de larges pans de la population dans le monde. La Haut-Commissaire a également souligné que la crise environnementale n'était pas la seule à laquelle l'humanité est confrontée, dressant une autre longue liste de violations des droits humains à travers la planète. À cet égard, elle a dit regretter «ne pas être en mesure de faire état de progrès dans ses efforts pour obtenir un accès significatif» à la région chinoise du Xinjiang. Depuis sa nomination à ce poste, Mme Bachelet n'a eu de cesse de réclamer un «accès total» à cette région. Ainsi, fin février, elle a réitéré son appel à une «évaluation complète et indépendante» de la situation des droits humains dans cette province, ce que refuse, avec force, Pékin. Les États-Unis, sur la base d'études de chercheurs occidentaux, reprochent à la Chine d'avoir arbitrairement interné plus d'un million de Ouïghours dans des «camps» du Xinjiang. Les autorités chinoises démentent ce chiffre, affirmant qu'il s'agit de «centres de formation professionnelle».

Nucléaire. Conclusion d'un accord avec l'Iran sur le matériel de surveillance

S.N

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont le chef Rafael Grossi se trouve à Téhéran, a annoncé avoir trouvé dimanche un accord avec l'Iran au sujet du matériel de surveillance du programme nucléaire, quelques jours après avoir dénoncé un manque de coopération. «Les inspecteurs de l'AIEA ont l'autorisation d'intervenir pour entretenir l'équipement et remplacer les disques durs», a indiqué l'instance onusienne, dans un communiqué conjoint avec l'Organisation iranienne de l'énergie atomique. Elle n'aura toujours pas accès aux données des caméras mais, en février, Téhéran s'est engagé à les lui fournir à terme, en cas de succès des pourparlers pour sauver l'accord international de 2015. Grossi, qui effectue son deuxième voyage en Iran cette année, s'assure ainsi d'une continuité dans la surveillance du programme nucléaire iranien. L'AIEA craignait, en effet, de perdre des données en cas de saturation de la capacité d'enregistrement des outils. Il reviendra

à Téhéran «dans un futur proche, pour des consultations de haut niveau», précise le communiqué, qui insiste sur «la coopération et la confiance mutuelles entre les deux parties». Cette visite intervient quelques jours après la remise d'un rapport du gendarme onusien du nucléaire, accusant l'Iran de manque de coopération, et avant une réunion, à partir de lundi, du Conseil des gouverneurs de l'Agence. En vertu d'une loi votée en décembre par son Parlement, l'Iran a restreint, en février, l'accès des inspecteurs de l'AIEA à certaines de ses installations nucléaires. Un compromis avait été négocié pour garantir un certain degré de surveillance mais il a expiré en juin. Ce nouvel arrangement offre un sursis aux grandes puissances, qui tentent de ressusciter l'accord de Vienne, torpillé en 2018 par la décision de l'ex-président américain Donald Trump de s'en retirer et de rétablir les sanctions américaines. En riposte, l'Iran s'est affranchi de la plupart de ses engagements. Les pourparlers ont été ajournés le 20 juin, deux jours après la victoire du président iranien ultraconservateur Ebrahim Raïssi.

Birmanie. Aung San Suu Kyi absente, à la reprise de son procès, pour raison de santé

S.N

L'ex-dirigeante birmane Aung San Suu Kyi ne s'est pas présentée à la réouverture de son procès, lundi, pour raison de santé, a déclaré son avocat à l'AFP. À la tête d'un gouvernement civil, Aung San Suu Kyi a été destituée, en février dernier, lors d'un coup d'État de l'armée, ce qui a plongé le pays dans le chaos. En résidence surveillée, avec peu de contacts avec l'extérieur, Suu Kyi, 76 ans, doit faire face à une série d'accusations

qui pourraient la conduire en prison pour plus de 10 ans. Les journalistes n'ont pas le droit d'assister à la procédure engagée contre elle, sachant qu'elle est également accusée de sédition, d'avoir accepté des paiements illégaux en or et d'avoir violé une loi sur le secret, datant de l'époque coloniale. La junte a justifié sa prise de pouvoir par la nécessité de protéger la démocratie, alléguant des fraudes électorales lors des élections législatives de novembre, remportées par le parti de Aung San Suu Kyi.

Dernière minute

L'humeur du jour

COVID-19: LE MAROC SE DIRIGE
VERS LA VACCINATION DES 3-11 ANS



Vaccination Pfizer élargi à tous les âges

Le ministère de la Santé a pris la décision de faire bénéficier toute les catégories d'âge du vaccin Pfizer-Biontech (18 ans et plus), ceci en plus des 12 et 17 ans chez qui le vaccin est déjà utilisé, selon des sources au ministère. La Santé insiste sur le respect d'une période de 21 jours entre la date d'injection de la première dose du vaccin Pfizer et la date de rendez-vous pour la deuxième dose. Le respect de cette période est primordial. Le contrôle du respect de la chaîne de froid du vaccin Pfizer-Biontech est assuré par les équipes du Ministère de la santé et un ensemble de mesures et d'exigences ont été mises en place pour respecter scrupuleusement les consignes.

Élection des représentants des magistrats Le dépôt des candidatures lancé

L'opération de dépôt des candida-

tures à l'élection des représentants des magistrats au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), au titre de 2022-2026, a été lancée lundi à Rabat. Elle se poursuivra jusqu'au 17 septembre. Parallèlement au dépôt de leur candidature, les magistrats sont invités à signer la charte déontologique, élaborée avec la participation des associations professionnelles du secteur de la justice. En raison du contexte sanitaire, les candidats appelés à enregistrer une capsule vidéo de 4 minutes maximum dans un studio du CSPJ, laquelle sera mise en ligne sur le site officiel dédié aux élections, à partir du 5 octobre. Les élections sont prévues le 23 octobre.

Formation des cadres sportifs Une nouvelle organisation pour l'Institut royal

Un nouveau décret, portant sur l'organisation de la formation et de la recherche, au sein de l'Insti-

tut royal de formation des cadres de la jeunesse et des sports (IRFC/JS), a été adopté. Selon le nouvel organigramme, les structures de formation sont scindées en deux pôles, à savoir «l'enfance et la jeunesse» et «entraînement sportif». Par ailleurs, celles dédiées à la recherche consistent en une équipe de recherche, un laboratoire et un centre d'études doctorales. Les plans de recherche seront, quant à eux, étalés sur quatre années, et un cahier des normes pédagogiques sera établi, pour le cycle doctoral.

Partenariat école-entreprise Mundiapolis et le groupe AKKA Technologies tissent une alliance

Énième initiative en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. L'Université Mundiapolis et le groupe AKKA Technologies viennent de signer une convention de partenariat. Cette alliance, officialisée le 10 septembre, traduit la volonté des deux parties

d'associer leurs initiatives afin de réussir le pari d'un rapprochement gagnant au service de la montée en compétences des jeunes et leur insertion professionnelle.

Royal Mansour Marrakech Meilleur hôtel en Afrique du Nord

Le Royal Mansour Marrakech a été récompensé par le magazine Travel + Leisure, pour la deuxième année consécutive, comme étant le meilleur Hôtel en Afrique du Nord à l'occasion du World's Best Awards. Parmi les magazines de voyage les plus influents en Afrique du Nord, Travel+ Leisure invite chaque année ses lecteurs à partager leurs opinions sur les meilleurs hôtels, villes, spa ou encore compagnies aériennes à travers ses supports papier, sa présence digitale et ses réseaux sociaux. Royal Mansour Marrakech est honoré de cette récompense qui vient confirmer sa place de leader sur le marché. A noter que le Palace s'est vu décerné le prix tant convoité face à des candidats prestigieux parmi lesquels, La Mamounia et le Four Seasons à Marrakech, ainsi que d'autres chaînes hôtelières internationales, tous nominés dans la catégorie Afrique du Nord et Moyen-Orient.

Aérien ABL Aviation livre deux A350 pour Lufthansa

ABL Aviation, la société internationale indépendante de gestion d'investissements aéronautiques, fondée et dirigée par son CEO, le Marocain Ali Ben Lmadani, annonce la conclusion avec succès de sa troisième livraison électronique (à distance), de deux avions Airbus A350 pour le compte de la compagnie aérienne Lufthansa. Cette transaction s'ajoute aux deux livraisons 100% à distance, réalisées par ABL Aviation pour Pegasus Airlines, en plein contexte de pandémie de la Covid-19, en avril 2020 et mai 2021. «Nous sommes ravis d'avoir conclu cette transaction avec Lufthansa, l'une des premières compagnies aériennes mondiales. Cette opération reflète à la fois l'approche innovante d'ABL Aviation en matière de financement et de résilience avec à la clé des transactions réussies, malgré l'incertitude économique actuelle», a déclaré Ali Ben Lmadani, CEO d'ABL Aviation.

ACTUALITÉS REPORTAGES VIDÉOS

EN TEMPS RÉEL SUR

Le Site Info

DISPONIBLE EN 2 VERSIONS

FRANÇAISE
lesiteinfo.com

ARABE
ar.lesiteinfo.com



HORIZON Press

Group

